



Assurons  
un monde  
plus ouvert

**Rapport  
de gestion  
2022**



# Sommaire

<b><u>1</u></b>	Faits marquants	4
<b><u>2</u></b>	Activité	8
<b><u>3</u></b>	Analyse des comptes	12
<b><u>4</u></b>	Perspectives et développement	21
<b><u>5</u></b>	Facteurs de risque	22
<b><u>6</u></b>	Déclaration de performance extra-financière	36
<b><u>7</u></b>	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	44
<b><u>8</u></b>	Bilan rachat	46
<b><u>9</u></b>	Actionnariat	47
<b><u>10</u></b>	Liste des principales succursales du groupe CNP Assurances	51
<b><u>11</u></b>	Autres informations	52
<b><u>12</u></b>	Annexes	57

# Rapport de gestion 2022



## CNP ASSURANCES

### Siège social :

4, promenade Cœur de Ville  
92130 Issy-les-Moulineaux  
Société anonyme au capital  
de 686 618 477 euros  
entièrement libéré  
341 737 062 RCS Nanterre  
Entreprise régie par  
le code des assurances  
Tél : 01 42 18 88 88  
[www.cnp.fr](http://www.cnp.fr)



## Chapitre

# 1

## Faits marquants

Voici une sélection de faits marquants qui reflète les avancées stratégiques de CNP Assurances en 2022 et incarne sa raison d'être. Cette présentation thématique est suivie d'une chronologie des documents sources.

### Une gouvernance ajustée et renforcée

Dans le cadre de la constitution du grand pôle financier public, l'offre publique d'achat simplifiée initiée par La Banque Postale s'est poursuivie avec succès, du visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 26 avril, jusqu'au rachat des actions de CNP Assurances non encore détenues par La Banque Postale le 20 juin 2022, qui a conduit à la sortie de cotation.

Le rapprochement de CNP Assurances et de La Banque Postale a fait évoluer la gouvernance des deux Groupes. Le 19 janvier, la cooptation d'une administratrice indépendante au conseil d'administration Amélie Breitburd, CEO de Lloyd's Insurance Company, en remplacement de l'administrateur du Groupe BPCE, a intégré le conseil d'administration de CNP Assurances. Le 27 octobre, Stéphane Dedeyan, directeur général de CNP Assurances, est devenu membre du directoire de La Banque Postale en vue du rattachement des activités assurancielles du groupe à la holding "CNP Assurances Holding", qui sera créée au printemps 2023.

Au service du développement multipartenarial et international, deux nouvelles directrices ont été nommées au Comex de CNP Assurances en avril : Sonia Barrière, directrice de la transformation stratégique, et Marie-Aude Thépat, directrice de la *business unit* Europe hors France. En juin, Thomas Béhar, directeur financier groupe et membre du Comex, a succédé à Xavier Larnaurie-Eiffel au poste de directeur général adjoint de CNP Assurances. Le 1<sup>er</sup> octobre, Asma Baccar, présidente de CNP Seguros holding Brasil, est devenue directrice de la *business unit* Amérique Latine et membre du Comex, à la suite de Laurent Jumelle. L'enrichissement de la composition du Comex s'est également traduit, en janvier, par la nomination d'Agathe Sanson directrice du Dialogue Parties prenantes, de la Communication et du Mécénat.

Le 17 février, CNP Assurances a dévoilé les 6 engagements pris vis-à-vis de chacune de ses parties prenantes (clients, partenaires, collaborateurs, société, planète, actionnaire et investisseurs) pour décliner opérationnellement sa raison d'être, outil de pilotage au service de la gouvernance.

### Des innovations dans l'offre et le parcours client

CNP Assurances construit avec ses partenaires des solutions performantes et innovantes. Avec Meridiam, l'unité de comptes CNP Infrastructures Durables permet de favoriser la transition écologique, en s'assurant des rendements résilients. Avec La Banque Postale, le fonds "LBPAM Infrastructure Septembre 2030" permet de donner du sens à son épargne

en soutenant des projets essentiels à la vie du pays, et le nouveau mode de "gestion Intégrale" du contrat d'assurance vie Cachemire 2 est accessible au plus grand nombre. Avec le groupe Alphéys, le parcours 100 % digital Eyden 2 répond à la demande croissante de digitalisation des conseillers en gestion de patrimoine.

## Pour une société inclusive

L'acquisition auprès de CDC Habitat d'un portefeuille de plus de 7600 logements à loyer abordable et haute qualité environnementale d'une valeur de 2,4 Md€ permet à CNP Assurances de contribuer à la lutte contre les inégalités d'accès au logement en concrétisant sa stratégie de diversification et d'optimisation de ses placements.

À l'occasion de l'entrée en vigueur de la loi Lemoine, CNP Assurances et La Banque Postale ont choisi de geler les tarifs standards d'assurance emprunteur et de supprimer l'intégralité des surcharges liées aux risques aggravés de santé, pour permettre au plus grand nombre de Français de concrétiser leur projet immobilier et soutenir le pouvoir d'achat.

En juin, CNP Assurances s'est engagée aux côtés de l'association pour la Fondation CRÉSUS<sup>(1)</sup> à lutter contre le risque de surendettement en reversant une partie des commissions issues de la commercialisation de la nouvelle offre EMTN<sup>(2)</sup> par son réseau Amétis. Cette mobilisation a permis de verser 50 K€ à l'association en faveur du programme d'éducation budgétaire et financière DILEMME<sup>®</sup>.

## La stratégie climat et biodiversité

Investisseur responsable, CNP Assurances poursuit son engagement pionnier en faveur du climat, de la préservation du vivant et de la biodiversité, mois après mois.

En février, CNP Assurances et ses filiales durcissent l'encadrement de leurs investissements dans les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon thermique). En mars, en tant qu'actionnaire investisseur, elles renforcent leur politique de vote sur les résolutions Say on Climate<sup>(4)</sup> et publient les résultats encourageants de sa politique de dialogue avec les entreprises du secteur charbon. En juillet, l'émission par le Fonds Lamartine<sup>(5)</sup> de 850 M€ d'obligations vertes pour produire 3 950 logements à loyer abordable séduit les institutionnels. En octobre, CNP Assurances et ses filiales s'engagent à doubler leurs investissements à impact pour atteindre 1 Md€ d'ici fin 2025. Elles mobilisent par ailleurs leurs filiales européennes pour atteindre 25 Md€

Après avoir obtenu la note maximale de 100/100 en matière d'égalité salariale femmes-hommes pour l'année 2021, le Groupe a remporté le Prix spécial de l'égalité du Palmarès 2021 de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF 120. Au-delà, son adhésion à l'initiative interentreprises #StOpE<sup>(3)</sup> marque sa volonté de lutter contre tout comportement sexiste et discriminant dans l'entreprise.

Les alternants et les stagiaires ont plébiscité l'accompagnement de CNP Assurances dans leur projet professionnel, ce qui lui vaut les labels HappyIndex<sup>®</sup>/Trainees et HappyIndex<sup>®</sup>/Trainees Alternance 2023, décernés par ChooseMyCompany, pour la 4<sup>e</sup> année consécutive.

d'investissements verts avant l'échéance de 2025. En novembre, elles soutiennent le lancement du fonds Tocqueville Biodiversity ISR initié par La Banque Postale Asset Management en investissant 120 M€.

Entreprises exemplaires, CNP Assurances et ses filiales progressent aussi dans leurs pratiques. Elles ont rejoint la démarche EcoWatt et s'engagent à diminuer de 30 % la consommation d'électricité de l'ensemble de leurs locaux en France entre 2022 et 2023. Le nouveau siège social intelligent du Groupe, inauguré fin 2022 à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) au cœur de l'éco-quartier "Issy Cœur de Ville", a obtenu les labels et les certifications les plus exigeants en matière environnementale et de bien-être des salariés, tels que BREEAM Excellent, NF HQE et BiodiverCity.

Le label ADEL, décerné par GoodAlgo, salue l'éthique de ses plateformes de services IA<sup>(6)</sup>.

## Les leviers de croissance en France et à l'international

Pour accélérer sa conquête, en partenariats exclusifs et en modèle ouvert, CNP Assurances restructure ses activités.

La création de CNP Retraite, Fonds de retraite professionnelle supplémentaire de CNP Assurances, permet d'accélérer son développement sur ce marché au cœur des enjeux démographiques et sociaux actuels.

Le rachat de la participation de Swiss Life dans Assurance permet à CNP Assurances de devenir l'unique associé de Filassistance, multispécialiste de l'assistance aux personnes et aux biens, et partie prenante de son ambitieux projet de développement.

L'acquisition des 49 % restants dans l'entité co-détenue avec Unicredit CNP Vita Assicura permet à CNP Assurances de poursuivre son développement sur deux axes : en partenariat

exclusif et en modèle ouvert à travers deux entités détenues désormais à 100 % : CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione.

La cession de CNP Partners, filiale espagnole d'assurance vie, à Mediterraneo Vida rationalise les opérations européennes de CNP Assurances, qui continue de développer la protection emprunteur et la prévoyance à partir de sa succursale espagnole.

Santander Consumer Banque a choisi CNP Assurances pour proposer de nouvelles offres en assurance de prêts automobiles à ses clients. Les solutions innovantes, simples et accessibles de CNP Assurances ont permis de consolider le partenariat historique avec ce leader du crédit à la consommation.

(1) L'association pour la Fondation CRÉSUS, créée en 2008, œuvre pour la prévention du risque d'exclusion financière.

(2) Euro Medium Term Note, instrument de dette émis par les entreprises.

(3) "Stop au sexisme ordinaire en entreprise".

(4) Consiste à faire voter les actionnaires sur la stratégie environnementale des entreprises.

(5) Co-détenu avec la CDC.

(6) Intelligence artificielle.

Au Brésil, dans le cadre d'un accord global annoncé le 14 septembre 2022, CNP Assurances poursuit sa stratégie de développement à l'international en vue de commercialiser des produits de prévoyance-santé, soins dentaires, épargne et consórcio en modèle ouvert, en parallèle de son partenariat de distribution exclusif avec Caixa Econômica Federal.

## Une solidité financière reconnue

L'obligation subordonnée Tier 3 de 500 M€ émise en janvier a été souscrite par plus de 90 investisseurs, dont 71 % hors de France, avec un carnet d'ordres total de 1,1 Md€, preuve de la confiance des investisseurs dans la solidité financière de CNP Assurances.

Les notations des agences spécialisées le confirment :

Moody's a relevé sa notation de la dette RT1 de Baa3 à Baa2 et confirmé sa notation de solidité financière A1 (perspective stable), tout comme Fitch Ratings A+ (perspective stable).

## Événements post-clôture

CNP Assurances annonce le succès de l'émission de sa première obligation durable, réalisée le 11 janvier 2023, pour un montant de 500 M€. Le coupon annuel fixe s'établit à 5,25 % jusqu'au 18 juillet 2033.

Le 30 janvier, CNP Assurances annonce la finalisation de l'acquisition des parts dans la société CNP Participações em Seguros Ltda. "Holding Seguros" <sup>(3)</sup> détenues par Caixa Seguridade portant ainsi sa participation à 100 %. Cette opération s'élève à 166,8 MBRL <sup>(4)</sup>.

CNP Assurances annonce devenir actionnaire à 100 % des participations de Caixa Seguridade et d'Icatu dans cinq sociétés (Holding Saúde, Previsul, Odonto Empresa, CNP Consórcios et CNP Cap). Les acquisitions des parts de CNP Consórcios et Odonto Empresa ont été finalisées pour respectivement environ 408,6 MBRL <sup>(1)</sup> et 18,2 MBRL <sup>(2)</sup>.

Le 7 décembre, suite à une action sur la perspective de l'État français qui se répercute sur La Poste et La Banque Postale, S&P Global Ratings a révisé sa perspective pour CNP Assurances de stable à négative, sans affecter sa notation de solidité financière A+.

En outre, l'application de la norme comptable IFRS 17, plus prospective, requiert la valorisation des passifs d'assurance de manière plus économique et modifie en profondeur la vision des comptes – ainsi que les indicateurs de communication financière du Groupe, sans impacter la solvabilité de ce dernier. Elle est d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Holding Seguros détient 100 % de Companhia Seguros Previdência do Sul « Previsul » et 51 % de CNP Capitalização S.A. « CNP Cap ».

Le lendemain, CNP Assurances annonce la finalisation de l'acquisition des parts dans CNP Capitalização S.A. « CNP Cap » détenues par ICATU, portant sa participation à 100 % du capital <sup>(5)</sup>. Cette opération s'élève à 194,5 MBRL <sup>(6)</sup>.

Ces opérations sont les derniers volets d'un accord plus global, annoncé le 14 septembre 2022.

## Chronologie des communiqués de presse et publications sources

### Janvier

CNP Assurances obtient la note de 100/100 en matière d'égalité salariale femmes-hommes.

Cooptation d'une administratrice indépendante au sein du conseil d'administration, Amélie Breitbart, CEO de Lloyd's Insurance Company.

Succès de l'émission d'une obligation subordonnée Tier 3 de 500 M€.

Adhésion à l'initiative #StOpE pour lutter contre le sexisme ordinaire en entreprise.

### Février

Encadrement renforcé des investissements dans les énergies fossiles.

CNP Assurances dévoile ses 6 engagements pour décliner opérationnellement sa raison d'être à horizon 2025.

### Mars

Acquisition d'un portefeuille de plus de 7 600 logements auprès de CDC Habitat.

Lancement de l'unité de comptes innovante CNP Infrastructures Durables en partenariat avec Meridiam.

Renforcement de la politique de vote sur les résolutions Say on Climate et publication des résultats de la politique de dialogue.

### Avril

Nomination au COMEX de deux nouvelles directrices au service du développement multipartenarial et international, Sonia Barrière, directrice de la transformation stratégique, et Marie-Aude Thépaut, directrice de la BU Europe hors France.

Dépôt d'un projet de note en réponse dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par La Banque Postale et avis motivé du conseil d'administration de CNP Assurances.

(1) Après déduction des dividendes payés ou déclarés après le 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit environ 74,5 M€ au taux de 5,48 BRL pour 1 €.

(2) Soit environ 3,3 M€ au taux de 5,52 BRL pour 1 €.

(3) Anciennement dénommée CNP Seguros Participações em Saúde Ltda. « Holding Saúde ».

(4) Après déduction des dividendes payés ou déclarés après le 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit environ 30,3 M€ au taux de 5,51 BRL pour 1 €.

(5) L'acquisition a été réalisée par CNP Participações em Seguros Ltda. ("Holding Seguros"), filiale brésilienne détenue à 100 % directement et indirectement par CNP Assurances.

(6) Après déduction des dividendes payés ou déclarés après le 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit environ 35,3 M€ au taux de 5,51 BRL pour 1 €.

Moody's relève sa notation de la dette RT1 de Baa3 à Baa2.

Visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et mise à disposition du public des informations relatives aux caractéristiques de CNP Assurances.

### Mai

La Banque Postale et CNP Assurances lancent leur premier fonds Infrastructure, "LBPAM Infrastructure Septembre 2030".

Signature d'un contrat de cession de la filiale CNP Partners à Méditerranée Vida.

Engagement pour une assurance emprunteur plus inclusive avec La Banque Postale.

Moody's confirme sa notation de solidité financière A1 perspective stable.

### Juin

Thomas Béhar est nommé directeur général adjoint de CNP Assurances.

Lancement d'un produit d'épargne inclusif aux côtés de l'association pour la Fondation CRÉSUS pour lutter contre le risque de surendettement.

Retrait obligatoire des actions de CNP Assurances non encore détenues par La Banque Postale et suspension de la cotation de l'action (AMF).

### Juillet

Signature d'un partenariat avec Santander Consumer Banque pour créer de nouvelles offres en assurance de prêts automobile.

Rachat de la participation minoritaire de Swiss Life dans Assuristance, holding de Filassistance International.

Signature un accord avec UniCredit pour rationaliser l'organisation des activités italiennes.

Succès de l'émission de 850 M€ d'obligations vertes par le Fonds Lamartine, détenu par CNP Assurances et CDC Habitat, pour produire 3 950 logements.

### Septembre

CNP Assurances devient actionnaire à 100 % de cinq sociétés au Brésil en vue d'un développement en modèle ouvert.

Asma Baccar est nommée directrice de la *business unit* Amérique Latine.

Label ADEL décerné par GoodAlgo pour l'éthique des plateformes de services IA (Intelligence artificielle).

Adhésion à la démarche EcoWatt et engagement de diminuer de 30 % la consommation d'électricité des locaux en France entre 2022 et 2023.

Lancement d'un parcours 100 % digital pour les contrats d'assurance vie et de capitalisation Eyden 2, avec le groupe Alpheys.

### Octobre

Lancement de CNP Retraite, son Fonds de retraite professionnelle supplémentaire, en vue d'accélérer son développement sur ce marché.

Fitch Ratings confirme sa notation de solidité financière A+.

Accélération vers l'objectif de 25 Md€ d'investissements verts et engagement de doubler les investissements à impact d'ici fin 2025.

Restructuration de l'actionnariat en Italie pour un développement en modèle ouvert.

Stéphane Dedeyan devient membre du directoire de La Banque Postale dans le cadre du rattachement des activités assurancielles du groupe à la holding CNP Assurances Holding.

### Novembre

CNP Assurances première entreprise en France pour l'égalité salariale femmes-hommes et 1<sup>er</sup> assureur du Palmarès 2021 de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF 120.

CNP Assurances remporte les labels HappyIndex®/Trainees et Trainees Alternance 2023 pour la 4<sup>e</sup> année consécutive.

CNP Assurances finalise l'acquisition à 100 % CNP Consórcios poursuivant son développement multipartenarial au Brésil.

Engagement renforcé en faveur de la biodiversité aux côtés de LBPAM avec un investissement de 120 M€ dans le fonds Tocqueville Biodiversity ISR.

Succès de la mobilisation aux côtés de CRÉSUS® pour lutter contre le surendettement des personnes fragiles.

CNP Assurances devient l'unique associé d'Assuristance, holding de Filassistance International.

### Décembre

La Banque Postale démocratise son contrat d'assurance vie Cachemire 2 assuré par CNP Assurances.

Les équipes franciliennes de CNP Assurances emménagent dans le nouveau siège social bas carbone à Issy-les-Moulineaux.

S&P Global Ratings révisé la perspective de CNP Assurances.

Présentation aux investisseurs de la mise en application des normes IFRS 17 et IFRS 9.

CNP Assurances finalise l'acquisition à 100 % de Odonto poursuivant ainsi son développement multipartenarial à l'international.

CNP Assurances finalise la cession de CNP Partners à Méditerranée Vida et poursuit la rationalisation de ses opérations en Europe.

### Janvier 2023

CNP Assurances lance avec succès sa première obligation subordonnée durable.

CNP Assurances poursuit la finalisation de ses acquisitions au Brésil annoncées le 14 septembre 2022.

CNP Assurances finalise l'acquisition à 100 % de CNP Cap poursuivant ainsi son développement multipartenarial à l'international.

## Chapitre

# 2

## Activité

### 2.1 Environnement économique et financier

#### Une nouvelle donne économique

L'année 2022 marque un tournant dans le cycle économique et financier en vigueur depuis la crise financière de 2008. Après l'apparition en 2021 de tensions sur les prix des biens et des approvisionnements, l'inflation a fortement accéléré pour atteindre des niveaux inédits depuis plus de 40 ans : au-dessus de 10 % en Europe et de 9 % aux Etats-Unis. Cette flambée des prix s'est progressivement étendue à l'ensemble des activités et notamment aux services avec la réouverture complète des économies post-confinements. Elle a été amplifiée par la guerre en Ukraine dès le mois de février, et a entraîné une envolée des cours des matières premières énergétiques et alimentaires. Ce renchérissement des prix a impacté le pouvoir d'achat des ménages et les charges des entreprises conduisant à un tassement de la croissance réelle aux Etats-Unis (négative au 1<sup>er</sup> semestre) et en Chine en lien avec la résurgence du Covid-19. La mobilisation des réserves d'épargne accumulées par les ménages pendant le Covid-19 et le dynamisme des marchés de l'emploi (taux de chômage au plus bas en Europe à 6,5 % et aux Etats-Unis à 3,5 %) ont permis le maintien d'une solide demande et aux entreprises d'ajuster leurs tarifs.

#### Une volte-face monétaire des banques centrales

Cet emballement des prix et les tensions salariales naissantes ont incité les banques centrales des pays développés à suivre la stratégie de resserrement monétaire initiée en 2021 par leurs homologues émergentes. Après des années de relâchement monétaire, marquées par des taux négatifs et une expansion sans précédent de leurs bilans, la FED et la BCE ont enclenché un relèvement important de leur taux (+ 250 bps pour la BCE et + 425 bps pour la FED) et volontariste (avec des hausses allant jusqu'à 75 bps par réunion). Alors qu'elles estimaient fin 2021 que le pic d'inflation était temporaire, elles ont affirmé - à partir de juin - leur volonté d'écarter tout risque de boucle prix/salaire, au risque de déclencher une récession économique prenant ainsi à revers les attentes des investisseurs.

#### Des marchés financiers déstabilisés par le changement d'environnement économique et financier

Cette envolée de l'inflation dans un contexte de tensions géopolitiques et l'ajustement monétaire généralisé et accéléré ont provoqué une hausse des matières premières, une forte appréciation du dollar, une remontée significative des taux obligataires et une correction des marchés boursiers. Bien que l'ampleur de ces mouvements se soit atténuée au dernier trimestre, la correction des marchés est inédite depuis 2008 avec un recul conjugué des obligations et des actions de - 15 % et - 20 %.

Le dollar progresse de 8 % contre son panier de devises de référence, notamment contre l'Euro et contre les devises émergentes, à l'exception notable du real brésilien qui gagne + 7 % suite au reflux de l'inflation locale. Enfin, à l'échelle mondiale, le pétrole (+ 8 %), les métaux industriels (- 3 %) et les produits alimentaires (- 2 %) ont reculé après avoir progressé de presque 50 %.

#### Une nouvelle ère obligataire aux retombées multiples

Ce revirement monétaire, sans précédent depuis 40 ans, s'est traduit par une corrélation entre prix des actifs obligataires et des actions, affectant fortement la gestion des portefeuilles. Les taux longs (3,11 % sur le taux OAT 10 ans, 3,85 % sur le taux 10 ans US) ont atteint leurs plus hauts niveaux depuis 2007 engendrant des flux sortants sur les marchés du crédit, un écartement significatif des spreads et in fine des performances négatives sur tous les segments obligataires. La hausse des taux a entraîné une forte contraction des multiples de valorisation boursière (PER ramené de 15x à 11x sur l'Eurostoxx) et une baisse des indices boursiers (- 10 % en Europe, - 20 % aux Etats-Unis) en dépit de la résilience des résultats des entreprises (+ 18 % en Europe, + 8 % hors pétrolières). Cette correction a fortement affecté les valeurs « dites de croissance » (notamment le secteur de la technologie) qui avaient bénéficié depuis 2020 de la baisse des taux longs.

L'année 2022 a bouleversé les anticipations ouvrant la porte à une année 2023 indécise entre trajectoire d'inflation, de croissance et décisions monétaires.

## 2.2 Activité de CNP Assurances

Le chiffre d'affaires du Groupe atteint 36 Md€, porté par l'acquisition des filiales italiennes en Europe hors France (+ 78 %) et par le dynamisme commercial de ses activités en Amérique latine (+ 14,9 %).

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 19,2 Md€, en baisse de 3,7 % par rapport à 2021.

**Épargne/retraite** : le chiffre d'affaires de 15,2 Md€ est en baisse de 4,6 %. Le recul de la collecte (- 730 M€) s'explique par la baisse des supports en euros partiellement compensée par une collecte en UC en progression de + 112 M€ (+ 2,4 %). La collecte LBP est quasi stable (+ 18 M€ ; + 0,2 %) tandis que les collectes de CNP Patrimoine et BPCE sont en baisse respectivement de 14,1 % et 3,3 %, restant toutefois au-dessus des objectifs fixés en début d'année.

La part UC est en hausse de + 2,2 pts pour s'établir à 31,5 % portée par LBP (30,3 %, + 1 pt), CNP Patrimoine (57,3 %, + 8,2 pts) et BPCE (29,3 %<sup>(1)</sup>, + 2,2 pts).

**Prévoyance/protection** : le chiffre d'affaires de 4,1 Md€ est quasi-stable (- 13 M€, - 0,3 %).

En Europe hors France, le chiffre d'affaires atteint 9,4 Md€, en hausse de + 78 % par rapport à 2021.

**Épargne/retraite** : la collecte s'élève à 8,2 Md€, en hausse de + 4 Md€, dont + 4,3 Md€ sur les filiales CVA. A périmètre constant, la collecte s'élève à 3,9 Md€, soit - 7,2 % (- 307 M€) sous l'effet de la baisse des collectes de CNP UniCredit Vita et CNP Luxembourg (respectivement - 2,9 % et - 11,7 %) dans un contexte de hausse de taux.

Le taux UC de l'Europe Hors France est en baisse à 47,0 % sous l'effet de l'intégration de CVA dont le taux est de 22,1 %. Cet effet est atténué par la hausse du taux d'UC de CNP Luxembourg (+ 8,7 pts) à 63,8 %, tandis que CNP UniCredit Vita reste à un niveau élevé à 76,1 % (- 3 pts)

**Prévoyance/protection** : le chiffre d'affaires de 1,2 Md€ augmente de + 137 M€ dont + 118 M€ pour CVA. À périmètre constant, le chiffre d'affaires s'élève à + 1,1 Md€ (+ 19 M€) porté par CUV principalement (+ 26 M€, soit + 24,8 %). CNP Santander affiche également une hausse de + 2,2 %, soit + 16 M€, permettant de compenser la baisse des succursales (- 22 M€) impactées par des régularisations sur exercices antérieurs.

En Amérique latine, le chiffre d'affaires s'élève à 7,3 Md€ en hausse de + 954 M€, soit + 14,9 %.

**Épargne/retraite** : le chiffre d'affaires s'élève à 5,9 Md€ en hausse de + 14,2 %, malgré une décélération des ventes au cours du dernier trimestre (- 30 % au T4 2022 vs T4 2021).

**Prévoyance/protection** : le chiffre d'affaires de 1,4 Md€ est en hausse de + 218 M€ (+ 18,3 %) en raison du succès de la campagne de micro-entreprenariat lancée fin juillet et du *cross selling* associé.

Les encours moyens nets du Groupe s'établissent à 363,7 Md€ contre 341,7 Md€ à fin 2021 (+ 6,5 %).

(1) Hors réassurance en acceptation.

### CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	2021	Variation (%)	Variation à périmètre et change constants (%)
<b>France</b>	<b>19 247</b>	<b>19 989</b>	<b>- 3,7</b>	<b>- 3,7</b>
Italie	7 711	3 506	120,0	- 6,0
Brésil	7 319	6 369	14,9	- 2,0
Luxembourg	736	834	- 11,7	- 11,7
Allemagne	492	461	6,7	6,7
Chypre	199	186	7,0	7,0
Espagne	118	130	- 9,3	- 9,3
Pologne	73	81	- 8,9	- 8,9
Autriche	25	23	10,9	10,9
Norvège	23	24	- 0,3	- 0,3
Argentine	22	18	18,5	44,6
Danemark	12	17	- 27,1	- 27,1
Portugal	2	3	- 36,2	- 36,2
Autres hors France	26	26	- 2,0	- 2,0
<b>Total hors France</b>	<b>16 760</b>	<b>11 679</b>	<b>43,5</b>	<b>- 3,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36 007</b>	<b>31 668</b>	<b>13,7</b>	<b>- 3,6</b>

### CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	2021	Variation (%)	Variation à périmètre et change constants (%)
Épargne	22 293	18 953	17,6	- 5,0
Retraite	7 035	6 380	10,3	- 3,4
Assurance emprunteur	4 357	4 131	5,5	0,2
Prévoyance	1 657	1 520	9,0	4,8
Santé	353	386	- 8,5	- 8,9
Domage aux biens	311	298	4,6	- 7,7
<b>TOTAL</b>	<b>36 007</b>	<b>31 668</b>	<b>13,7</b>	<b>- 3,6</b>

## 2.3 Prises de participation et de contrôle (article L. 233-6 du code de commerce)

Les prises de participation et de contrôle réalisées par la Société en 2022, au sens de l'article L. 233-6 du code de commerce, sont les suivantes :

	Détention au 31/12/2022	Détention au 31/12/2021
ADAGIA CAPITAL EUROPE - KERA 1 S.L.P.	7,90 %	0,00 %
ADAGIA CAPITAL EUROPE - SHARP 1 S.L.P.	10,91 %	0,00 %
ARDIAN EXPANSION FUND V SKY CO-INVEST	100,00 %	0,00 %
AXA IM InMOTION RCF FUND II SCA SICAV-RAIF	13,07 %	0,00 %
BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND 3 S.A. SICAV-RAIF	8,57 %	0,00 %
CIC DEBT FUND 4	17,43 %	0,00 %
CNP INFRASTRUCTURES DURABLES	100,00 %	0,00 %
CRE DEBT SICAV FPS - COMPARTMENT CRE SENIOR 16	100,00 %	0,00 %
EIFFEL IMPACT DEBT II	24,69 %	0,00 %
ELAIA DV4 FUND	10,00 %	0,00 %
FONDS DE FONDS DIGITAL 2	7,50 %	0,00 %
GROUPEMENT DE PARTENARIATS ADMINISTRATIFS (G.P.A.)	80,00 %	0,00 %
LBPAM Infrastructure Septembre 2030	100,00 %	0,00 %
LBPAM MID CAP SENIOR DEBT	33,33 %	0,00 %
LBPAM PRIVATE DEBT SCS RAIF - LBPAM INFRASTRUCTURE DEBT CLIMATE IMPACT FUND	66,37 %	0,00 %
OCTOBER SME V	8,33 %	0,00 %
PURPLE PROTECTED ASSET COMPARTMENT PPA-S100	60,00 %	0,00 %
SAS Nature Hébergements 2	24,29 %	0,00 %
SCP LAMARTINE EUROS	98,86 %	0,00 %
SCP LAMARTINE UC	99,90 %	0,00 %
SCPI EPARGNE FONCIERE	9,81 %	3,90 %
SOFIPROTEOL DETTE PRIVEE II	16,00 %	0,00 %

## Chapitre

# 3

## Analyse des comptes

---

### 3.1 Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), les orientations présentées dans la recommandation n° 2005 R 01 du CNC relative au format des états financiers des organismes d'assurance sous référentiel

comptable international, et les orientations reprises dans la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS dans les organismes d'assurance.

## FORMATION DU RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Zones géographiques			Compte propre	Total 2022	Total 2021	Variation (%)	Variation à périmètre et change constants (%) <sup>(1)</sup>
	France	Amérique latine	Europe hors France					
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>19 247</b>	<b>7 341</b>	<b>9 419</b>		<b>36 007</b>	<b>31 668</b>	<b>13,7 %</b>	<b>- 3,6 %</b>
PNA total	2 186	1 010	604		3 799	3 127	21,5 %	9,6 %
Revenus du compte propre				797	797	840	- 5,1 %	- 5,1 %
Frais de gestion					- 1 027	- 872	17,7 %	6,2 %
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>					<b>3 570</b>	<b>3 095</b>	<b>15,4 %</b>	<b>6,6 %</b>
Charges de financement					- 193	- 227	- 14,7 %	- 15,7 %
Mises en équivalence nettes					37	45	- 17,8 %	- 66,1 %
Intérêts minoritaires					- 668	- 480	38,9 %	13,9 %
<b>Résultat Courant Part du Groupe <sup>(2)</sup></b>					<b>2 746</b>	<b>2 432</b>	<b>12,9 %</b>	<b>5,9 %</b>
Impôt sur les résultats					- 647	- 622	3,9 %	- 3,6 %
Résultat après impôts des activités discontinues					0	0	N/A	N/A
Effet de marché et incorporel					154	- 33	- 570,8 %	- 647,0 %
Éléments non courants					- 314	- 225	39,5 %	39,9 %
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>					<b>1 939</b>	<b>1 552</b>	<b>25,0 %</b>	<b>18,5 %</b>

(1) Effet périmètre 2022 (CVA, Lamartine et Infra-Invest) : + 57 M€ sur le RNPG.

(2) Le résultat courant part du Groupe se calcule en retraçant du résultat net part du Groupe (RNPG) les éléments suivants : l'impôt sur les résultats, l'effet fair value et incorporels, le résultat des activités discontinues, et les éléments non-récurrents. Cet indicateur est net d'intérêts minoritaires et brut d'impôts sur les résultats.

N.B. : Le taux de change moyen du real brésilien (R\$) est passé de 6,38 au 31 décembre 2021 à 5,44 au 31 décembre 2022 (hausse du real brésilien face à l'euro de 14,7%).

Le produit net d'assurance (PNA) est en hausse de 673 M€ et s'établit à 3 799 M€, + 21,5 % (+ 9,6 % pcc).

En France, le PNA atteint 2 186 M€, en hausse de + 8,8 %. L'épargne/retraite augmente de + 11,5 % et la prévoyance/protection progresse de + 4,0 %.

En Europe hors France, le PNA atteint 604 M€, soit une progression de 81,1 % (+ 13,5 % pcc).

En Amérique latine, le PNA atteint 1 010 M€ soit une hausse de + 28,7 % (+ 10,1 % pcc).

Les revenus du compte propre s'élèvent à 797 M€ soit une diminution de - 43 M€ (- 5,1 %) en lien avec les cessions obligataires réalisées pour investir sur des actifs à des taux plus élevés et ainsi améliorer le taux de rendement du portefeuille à plus long terme. Cette baisse est partiellement compensée par la réalisation de plus-values actions.

Les revenus totaux s'établissent à 4 597 M€, soit une hausse de + 15,9 % (+ 6,5 % pcc) expliquée par des reprises de provisions de taux sur l'épargne/retraite et une amélioration de la sinistralité sur la prévoyance/protection en France.

Au Brésil, l'effet volume favorable sur la retraite/prévoyance et l'amélioration de la sinistralité sur les segments prestamista et prévoyance créent une hausse de + 102 M€.

En Europe hors France, le PNA progresse de + 23 M€ sur CUV, principalement expliqué par un changement de modalité des prélèvements et de + 7 M€ sur CNP Santander en raison d'une amélioration de la sinistralité post Covid.

Les frais de gestion s'élèvent à 1 027 M€, en hausse de + 17,7 % (+ 6,2 % pcc) dû à l'accroissement des dépenses de personnel et du contexte inflationniste.

Le coefficient d'exploitation est en baisse à 27,0 % (- 0,9 pt à pcc) : en France (29,7 %, - 1,0 pt), et en Europe hors France (35,0 %, - 3,8 pts à pcc). L'Amérique Latine (16,9 %) enregistre une légère hausse (+ 0,6 pt à pcc) mais restant à un niveau très contenu.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) s'élève à 3 570 M€, en hausse de + 15,4 % (+ 6,6 % à pcc) par rapport à 2021 sous l'effet de la hausse des revenus totaux.

Le résultat net part du Groupe (RNPG) s'établit à 1 939 M€, en hausse de 25 % par rapport à 2021. La progression concerne l'ensemble des zones géographiques : + 26,3 % en France, + 52,7 % en Amérique Latine boosté par un taux de change de real favorable. En Europe hors France, l'augmentation de 42 M€ des RNPG de CVA, CUV et CIH compense partiellement la cession de CNP Partners (- 59 M€)

Le résultat par action atteint 2,75 € (+ 25 %).

Un dividende de 1,38 €/action au titre de l'année 2022 sera proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'operating free cash flow généré sur l'année 2022 atteint 2 212 M€ <sup>(1)</sup>.

L'actif net comptable IFRS atteint 15,2 Md€.

(1) Suite à l'arrêt des calculs MCEV en 2022, l'OFCE est dorénavant calculé en méthode S2.

## Bilan consolidé au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, le total du bilan consolidé s'élève à 452,2 Md€ au total contre 483,0 Md€ au 31 décembre 2021, soit une baisse de - 6,3 %.

### Capitaux propres

Les capitaux propres part du Groupe, qui s'élèvent à 17 120,3 M€, diminuent de 4 013,9 M€ par rapport au 31 décembre 2021. Cette évolution s'explique principalement par le résultat de l'exercice 2022 (+ 1 939,3 M€), l'effet de la réévaluation sur les capitaux propres (- 5 490,6 M€), le versement de dividendes au titre de l'exercice 2021 (- 686,2 M€) et les écarts de conversions (+ 222,4 M€).

Les capitaux propres incluent les titres super-subordonnés (TSS) pour 1 881,3 M€.

Les éléments détaillés figurent dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés.

### Placements consolidés

Les placements des activités d'assurance du Groupe CNP Assurances au 31 décembre 2022 s'élèvent à 398,7 Md€ contre 443,4 Md€ au 31 décembre 2021, en baisse de - 44,7 Md€.

Les placements sont pour l'essentiel comptabilisés à la juste valeur à l'exception des placements conservés jusqu'à l'échéance et des placements immobiliers n'entrant pas en représentation des contrats en unités de compte qui sont enregistrés au coût amorti.

Au 31 décembre 2022, les titres disponibles à la vente représentent 69,3 % des placements ventilés par intention de gestion, les titres de transaction 27,2 %, et les titres conservés jusqu'à l'échéance et les autres placements (essentiellement les immeubles de placement, les prêts et les instruments dérivés) 3,5 %.

Les éléments détaillés figurent dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

### Provisions techniques

Les passifs relatifs aux contrats représentent 380,9 Md€, en baisse de - 7,4 % par rapport au 31 décembre 2021.

Les éléments détaillés figurent dans la note 9 de l'annexe aux comptes consolidés.

### Dettes de financement

Les dettes de financement s'élèvent à 6 508,1 M€ au 31 décembre 2022, contre 6 942,5 M€ à fin 2021.

Cette baisse s'explique essentiellement par l'émission d'une dette subordonnée en 2022 pour un montant de 500 M€ et le remboursement d'une dette subordonnée pour un montant de 1 000 M€.

La note 10 de l'annexe aux comptes consolidés précise les titres concernés.

## Couverture de la marge de solvabilité

Le taux de couverture du SCR Groupe est de 230 % à fin 2022 (+ 13 pts par rapport à 2021), soutenu principalement par un effet marché favorable. Cette hausse s'explique notamment par l'intégration du résultat net de dividende (+ 5 pts), l'évolution favorable des marchés sur l'année 2022 (+ 18 pts),

une reprise de la provision pour participation aux excédents en faveur des assurés (- 5 pts), l'émission de dette Tier 3 de 500 M€ au T1 2022 diminuée du remboursement de 1 Md€ au T4 2022 (-3 pts) et la baisse réglementaire de l'UFR « Ultimate Forward Rate » (- 2 pts).

## 3.2 Comptes annuels de CNP Assurances (normes françaises)

### Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation (%)	31/12/2020
Chiffre d'affaires assurances individuelles	14 682	15 757	- 6,8 %	11 979
Chiffre d'affaires assurances collectives	3 888	4 498	- 13,6 %	4 343
<b>TOTAL</b>	<b>18 570</b>	<b>20 255</b>	<b>- 8,3 %</b>	<b>16 322</b>

Le chiffre d'affaires 2022 enregistre une baisse de - 8,3 %.

#### CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURANCES COLLECTIVES PAR SEGMENT

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation (%)	31/12/2020
Décès	2 378	2 409	- 1,3 %	2 249
Domages corporels	1 456	1 453	0,2 %	1 507
Retraite	54	636	- 91,5 %	586
<b>TOTAL</b>	<b>3 888</b>	<b>4 498</b>	<b>- 13,6 %</b>	<b>4 343</b>

### Participation aux bénéfices

La note 6.8 de l'annexe aux comptes annuels présente les éléments de variation de la participation aux bénéfices.

### Résultat

Le résultat net de CNP Assurances augmente de 1,5 % et s'élève à 1 209,6 M€ en 2022 contre 1 191,4 M€ en 2021.

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Capital social (en milliers d'euros)	686 618	686 618	686 618	686 618	686 618
Nombre d'actions ordinaires existantes	686 618 477	686 618 477	686 618 477	686 618 477	686 618 477
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b> (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	18 569 655	20 254 831	16 321 686	23 106 312	21 988 192
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	1 444 220	1 587 904	1 381 950	1 737 577	1 514 500
Impôt sur les bénéfices	234 625	396 532	252 063	394 189	349 139
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	1 209 595	1 191 373	1 129 887	1 343 388	1 165 360
<b>RÉSULTATS PAR ACTION (en unité)</b>					
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	2,10	2,31	2,01	2,53	2,21
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,76	1,74	1,65	1,96	1,70
Dividende attribué à chaque action *	1,38	1,00	1,57	0,00	0,89
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen pendant l'exercice	3 168	3 171	2 730	2 764	2 757
Montant de la masse salariale de l'exercice y compris avantages sociaux (en milliers d'euros)	291 779	344 116	267 627	282 524	250 416

\* Proposition de dividende à l'assemblée générale du 30 mars 2023

## Capitaux propres

Les capitaux propres qui s'élevaient à 14 109,7 M€ au 31 décembre 2021 atteignent 14 458,8 M€ au 31 décembre 2022.

L'évolution provient du résultat de l'exercice 2022 (+ 1 209,6 M€), des mouvements de réserve de capitalisation (- 168,3 M€), des réserves de fonds garantie (- 5,9 M€) et de l'affectation du résultat 2021 (- 686,2 M€).

## Délais de paiement

La loi du 17 mars 2014 relative à la consommation a renforcé la transparence en matière de délais de paiement, en exigeant que les entreprises dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes fournissent des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients suivant des modalités définies par décret.

En application des articles L. 441-14 et D. 441- 6 du code de commerce, les délais de paiement de CNP Assurances pour l'exercice 2022 sont précisés ci-après :

### Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Dans le tableau des factures reçues ci-dessous, le pourcentage par tranche de retard est obtenu de la façon suivante :

- montant total des factures concernées par la tranche de retard divisé par le montant total des achats HT de l'exercice ; soit 442 070 679 € provenant de l'ensemble des factures AP reçues et comptabilisées sur l'exercice 2022.

	Tranches de retard				Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
<b>Délai de paiement de référence utilisé</b> : contractuel : 45 jours fin de mois (article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)					
<b>Nombre de factures concernées</b>	82	50	19	54	205
<b>Montant total des factures concernées HT</b>	1 208 650	1 105 121	460 951	264 532	3 039 254
<b>Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice</b>	0,273 %	0,250 %	0,104 %	0,060 %	0,688 %

En application de la circulaire de la Fédération Française d'Assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessus n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Il est à préciser que ce tableau intègre les avoirs pour un montant total HT de - 1 459 584 € qui se décompose de la façon suivante :

- Tranche « 1 à 30 jours » : - 614 794 €
- Tranche « 31 à 60 jours » : - 217 519 €
- Tranche « 61 à 90 jours » : - 112 260 €
- Tranche « 91 jours et plus » : - 515 012 €

## Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Dans le tableau des factures émises ci-dessous, le pourcentage par tranche de retard est obtenu de la façon suivante :

- montant total des factures concernées par la tranche de retard divisé par le montant total du chiffre d'affaires HT de l'exercice réalisé dans le cadre de la refacturation ; soit 35 913 771 € provenant de l'ensemble des factures clients émises et comptabilisées sur l'exercice 2022.

	Tranches de retard				Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
<b>Délai de paiement de référence utilisé</b> : contractuel : 45 jours fin de mois (article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)					
<b>Nombre de factures concernées</b>	0	0	0	15	15
<b>Montant total des factures concernées HT</b>	0	0	0	83 173	83 173
<b>Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice</b>	0 %	0 %	0 %	0,232 %	0,232 %

En application de la circulaire de la Fédération Française d'Assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessus n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

## État récapitulatif des placements

État 31/12/2022 (en milliers d'euros)	Valeur brute au bilan	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation
<b>Placements</b>			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	13 854 363	13 418 615	18 284 230
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	35 289 648	33 993 405	40 848 178
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	25 596 614	25 377 109	31 241 032
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	22 397 285	22 397 285	22 275 833
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	188 025 995	189 155 697	165 838 377
6. Prêts hypothécaires	0	0	0
7. Autres prêts et effets assimilés	0	0	0
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	585 803	585 803	585 803
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	212 929	212 929	212 929
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	43 315 455	43 315 455	43 315 455
11. Autres instruments financiers à terme	0	0	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>330 549 909</b>	<b>329 081 337</b>	<b>325 029 278</b>

La quote-part des placements correspondant aux engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats, telle qu'elle serait constatée en cas de transfert de portefeuille de contrats, s'élève à 282 022 562 K€, soit 86,8 % des placements.

## 3.3 Activité des principales filiales consolidées

### Groupe Brésil

Le **chiffre d'affaires** du groupe Brésil atteint 7,3 Md€, en baisse de - 2 % à change constant (- 126 M€ à cc) en lien avec une légère inflexion de la dynamique commerciale observée sur la Retraite (- 127 M€ à cc soit - 2,4 %). Les effets du run (- 55 M€) sont compensés par le succès des campagnes commerciales sur les produits du segment Risques/Prévoyance (+ 56 M€).

Les résultats exprimés en euro subissent un effet change favorable de + 14,7 %, le cours de conversion moyen passant de 6,38 R\$/€ en décembre 2021 à 5,44 R\$/€ en décembre 2022.

Le **PNA** s'établit à 1 Md€ en augmentation (+ 76 M€ soit + 10 % à cc) à change constant par rapport à 2021. La croissance est portée par un effet volume favorable en (+ 58 M€), combiné à une amélioration de la sinistralité en Emprunteur (+ 81 M€).

Ces effets permettent de compenser la baisse du segment Epargne (- 40 %) à change constant suite aux effets du run-off (- 14 M€) et de l'évolution défavorable de provisions (- 55 M€)

Les **revenus du compte propre** atteignent 50 M€, en hausse de + 9 M€ à change constant suite à la hausse du Selic et à la hausse des actifs sur le Brésil.

Les **frais généraux** sont en hausse (+ 13 M€ à cc) à change constant suite à la montée en autonomie de la filiale CVP (recrutement de personnel et de la poursuite temporaire de la prestation de service de CSH), combinée au niveau d'inflation observé et aux revalorisations salariales.

Le **RBE** de 897 M€ est en hausse de + 72 M€ à change constant. Le **résultat net IFRS part du groupe** à 193 M€ augmente de + 68 M€ à périmètre et change courants après impact des intérêts minoritaires et impôt sur les résultats (- 59 M€ à change et périmètre constants).

### CNP UniCredit Vita

Le **chiffre d'affaires** de CNP Unicredit Vita s'élève à 3,1 Md€ en baisse de - 64 M€ dont - 90 M€ sur l'Epargne/Retraite impacté par la volatilité des marchés actions et de la concurrence accrue du secteur bancaire. En Prévoyance/Protection, le chiffre d'affaires augmente de + 26 M€. Cette hausse est expliquée par le succès des produits lancés sur le second trimestre 2022.

Le **PNA** de 150 M€ progresse de + 30 M€ dont + 23 M€ sur l'Epargne/Retraite suite à l'effet de la modification des modalités de comptabilisation des prélèvements des chargements de commission sur le produit My Selection pour + 17 M€, ainsi qu'une augmentation de + 8 M€ liée à une baisse des « Quality Fees » en raison de la baisse des

provisions mathématiques. En Prévoyance/Protection, l'effet volume favorable permet au PNA d'augmenter, respectivement, de + 5 M€ en risque et + 2 M€ en Assurance Emprunteur.

Les **revenus du compte propre** sont en ligne avec 2021 pour atteindre 14 M€.

Les **frais généraux** augmentent de + 5 % pour s'établir à 41 M€. Ainsi le **RBE** s'établit à 124 M€ (+ 27 M€ par rapport à fin décembre 2021). Le **résultat net IFRS part du groupe** s'établit à 49 M€ (+ 10 M€ par rapport à fin décembre 2021) après les intérêts minoritaires de - 54 M€ et l'IS de - 21 M€.

### CNP Vita Assicura/CNP Vita Assicurazione

Le **chiffre d'affaires** s'élève à 4 415 M€. La part UC s'établit à 21,4 %. Les produits multi-supports constituent une part importante de la collecte.

La stratégie commerciale actuelle est axée sur l'amélioration du mix produit avec une réorientation vers les unités de comptes.

Le **PNA** s'élève à 225 M€ constitué de + 189 M€ en Epargne et + 36 M€ en Assurance Emprunteur.

Les **revenus totaux** intègrent des corrections sur ouverture (- 9 M€) principalement suite à un changement normatif relatif à la classification de contrats d'investissement en contrats d'assurance et à un transfert de portefeuille en coassurance avec Generali (réalignement des clauses de PB).

Les **frais généraux** s'élèvent à 79 M€, impactés par les coûts d'intégration et la conclusion du contrat de service d'Aviva Vita.

Le **RBE** s'établit à + 143 M€ et le **résultat net IFRS part du groupe** à + 61 M€ après les intérêts minoritaires de - 47 M€, l'impôt sur les résultats de - 24 M€ et l'amortissement de la VoBa de - 27 M€. Cet effet est minoré par la réévaluation de la VoBa faite ce dernier trimestre et qui impacte les comptes pour + 17 M€.

Le résultat 2021 comprenait un badwill de + 45 M€ et - 9 M€ de résultat négatif.

### CNP Santander Insurance

Le **chiffre d'affaires** atteint 760 M€ est stable par rapport à 2021 (+ 16 M€ soit + 2 %).

Le **PNA** s'établit à 150 M€, soit une hausse de + 32 M€ en lien avec une amélioration de la sinistralité.

Les **revenus du compte propre** sont en légère hausse de + 1 M€ pour atteindre 5 M€.

La contribution au résultat net **IFRS part du groupe** est de 38 M€ soit une augmentation de + 3 M€ par rapport à décembre 2021.

## CNP Cyprus Insurance Holdings

Le **chiffre d'affaires** de CNP Cyprus Insurance Holdings augmente de + 12 M€ soit + 7 % pour atteindre 202 M€ dont + 9 M€ sur l'Épargne et + 4 M€ sur la Prévoyance/Protection grâce aux efforts du réseau d'agences.

Le **PNA** à 56 M€ est en hausse (+ 8 M€ soit + 17 %) par rapport à décembre 2021.

Les **frais généraux** sont stables (+ 1 %) pour atteindre 29 M€.

Le **RBE** atteint 28 M€ soit une augmentation de + 8 M€ par rapport à 2021.

La contribution au **résultat net IFRS part du groupe** atteint 22 M€, en augmentation de + 7 M€ par rapport à décembre 2021.

## 3.4 Trésorerie et capitaux

### 3.4.1 Capital

#### Capitaux propres

Se référer à la section 3.1. Comptes consolidés, paragraphe Bilan consolidé au 31 décembre 2022.

#### Capital social

Le montant du capital social au 31 décembre 2022, entièrement souscrit et libéré : 686 618 477 €, divisé en 686 618 477 actions de 1 € de valeur nominale.

Le capital social de CNP Assurances, devenue société anonyme d'assurance le 9 décembre 1992 après avoir été un Établissement public industriel et commercial sans capital

social au sens de la loi du 24 juillet 1966, est inchangé depuis le 28 mai 2013 date à laquelle a été enregistrée une augmentation de capital en numéraire consécutive au paiement du dividende 2012 en actions. Aucune évolution du capital social n'est donc intervenue lors des trois derniers exercices.

### 3.4.2 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur

#### Structure de financement

CNP Assurances émet différents types de passifs subordonnés qui participent principalement à la politique de gestion du capital du Groupe. La flexibilité financière du Groupe repose sur le très bon track-record d'accès aux marchés de capitaux obligataires. CNP Assurances cherche en permanence à diversifier sa base d'investisseurs en termes de zones géographiques et de devises, comme le prouvent les émissions réalisées en EUR et USD.

Le Groupe adapte régulièrement sa structure de capital en tenant compte de ses perspectives de développement en Europe et en Amérique latine, des exigences de fonds propres Solvabilité 2, des critères de l'agence de notation Standard &

Poor's et des opportunités offertes par les marchés de capitaux. Pour plus de renseignements, se référer à :

- la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés : « Dettes subordonnées » ;
- la note 5.4 de l'annexe aux comptes consolidés : « Tableau des titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres » ;
- la note 8.7 de l'annexe aux comptes consolidés : « Instruments dérivés de couverture » ;
- la note 18.1 de l'annexe aux comptes consolidés : « Produits et charges financiers » ;
- la note 8 de l'annexe aux comptes annuels : « Renseignements relatifs aux passifs subordonnés. ».

#### Investissements importants et sources de financement dédiées

Les informations ci-dessous reprennent les investissements importants de CNP Assurances qui sont en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris. Sont considérés comme investissements importants les investissements ayant fait l'objet d'une communication externe et modifiant le périmètre d'activité du Groupe.

Au Brésil, CNP Assurances annonce devenir actionnaire à 100 % des participations de Caixa Seguridade et d'Icatu dans cinq sociétés (Holding Saúde, Previsul, Odonto Empresa, CNP Consórcios et CNP Cap). Les acquisitions des parts de CNP Consórcios et Odonto Empresa ont été finalisées pour respectivement environ 408,6 MBRL <sup>(1)</sup> et 18,2 MBRL <sup>(2)</sup>. Ces opérations ont été financées sur les fonds propres de CNP Assurances.

#### Dettes de financement

Se référer à la section 3.1. Comptes consolidés, paragraphe Bilan consolidé au 31 décembre 2022.

(1) Après déduction des dividendes payés ou déclarés après le 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit environ 74,5 M€ au taux de 5,48 BRL pour 1 €.

(2) Soit environ 3,3 M€ au taux de 5,52 BRL pour 1 €.

### Ratio d'endettement

Il se calcule en divisant les dettes subordonnées classées en dettes ou en capitaux propres par la somme des dettes subordonnées classées en dettes et des capitaux propres totaux. Cet indicateur permet de mesurer la proportion de

dettes subordonnées classées en dettes ou en capitaux propres dans la structure de financement.

Il s'établit à 30,8 % au 31 décembre 2022 contre 27,8 % au 31 décembre 2021.

### 3.4.3 Liquidité

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 17 028,5 M€ au 31 décembre 2022 vs 25 200,7 M€ en 2021. Pour plus de détails sur les flux de trésorerie, se référer au Tableau de Flux de Trésorerie dans les comptes consolidés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changements de valeur.

Les flux d'exploitation sont essentiellement issus des principales activités génératrices de produits de l'entreprise. Les flux d'investissement représentent les flux d'acquisition ou de cession de placements mobiliers ou immobiliers, d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Les flux de financement sont des flux qui résultent des modifications dans l'importance et la composition des capitaux propres et des dettes de financement :

- augmentation/diminution de capital ;
- émission et remboursement de dettes de financement ;
- mouvements sur les actions propres ;
- dividendes versés hors du groupe CNP Assurances (associés et minoritaires).

## 3.5 Solvabilité

La directive Solvabilité 2 définit le régime prudentiel applicable aux assureurs et réassureurs européens et établit notamment, pour chaque entreprise et chaque groupe d'assurance ou de réassurance, les niveaux minimums de fonds propres à détenir afin d'être en mesure de respecter les engagements pris envers les assurés et les bénéficiaires des contrats d'assurance souscrits. La directive inclut également les principes de gouvernance et de gestion des risques à respecter ainsi que des exigences en termes de reporting, tant auprès du public que du superviseur.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, date d'entrée en vigueur de la directive, la solvabilité réglementaire du groupe CNP Assurances est évaluée selon la formule standard Solvabilité 2, sans recours à un quelconque modèle interne. Le groupe CNP Assurances n'utilise aucune des mesures transitoires autorisées par la directive, à l'exception du grandfathering des dettes subordonnées émises avant l'entrée en vigueur du régime.

À fin 2022, le taux de couverture du SCR Groupe de CNP Assurances est de 230 %. L'excédent de fonds propres par rapport au SCR Groupe est de 20,6 Md€, correspondant à la différence entre les fonds propres éligibles à la couverture du SCR Groupe (36,4 Md€) et le SCR Groupe (15,8 Md€). Pour rappel, le Solvency Capital Requirement (SCR) est le niveau de fonds propres éligibles permettant à un assureur d'absorber

des pertes significatives, et donnant une assurance raisonnable que les engagements envers les assurés et les bénéficiaires seront honorés lorsqu'ils seront dus. Le SCR est défini par la directive Solvabilité 2 comme la valeur à risque (value-at-risk) des fonds propres de base de l'assureur, avec un niveau de confiance de 99,5 % à horizon un an.

En complément, le taux de couverture du MCR Groupe de CNP Assurances est de 394 % à fin 2022. L'excédent de fonds propres par rapport au MCR Groupe est de 22,4 Md€, correspondant à la différence entre les fonds propres éligibles à la couverture du MCR Groupe (30,1 Md€) et le MCR Groupe (7,7 Md€). Pour rappel, le Minimum Capital Requirement (MCR) est le minimum de fonds propres de base éligibles d'un assureur, défini par la directive Solvabilité 2 comme un niveau de risque inacceptable pour la protection des assurés et des bénéficiaires. Lorsque le montant des fonds propres de base éligibles devient inférieur au MCR, l'agrément de l'assureur lui est retiré s'il n'est pas capable de ramener rapidement ce montant au niveau du MCR.

Des informations plus détaillées sur ces taux de couverture, ainsi que sur leurs variations depuis fin 2021, seront présentes dans le rapport du groupe CNP Assurances sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR) à fin 2022 (publié en avril 2023).

## Chapitre

# 4

## Perspectives et développement

### Une stratégie de développement ambitieuse

Pour devenir l'assureur le plus utile pour chacune de ses parties prenantes, CNP Assurances déploie sa raison d'être et accélère sa transformation.



## Chapitre

# 5

## Facteurs de risque

Ce chapitre a pour objectif de présenter les principaux risques auxquels le groupe CNP Assurances est exposé, et répond notamment aux exigences :

- du règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (dit Prospectus 3) ;
- du règlement délégué (UE) n° 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) n° 2017/1129 sur la forme, le contenu, l'examen et l'approbation du prospectus à publier ;
- des orientations de l'ESMA sur le nouveau format des facteurs de risque que les émetteurs devront publier dans le Prospectus 3 (ESMA31-62-800).

Le groupe CNP Assurances attire l'attention sur les risques décrits ci-dessous ; inhérents à la nature des activités de CNP Assurances et à l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel s'exercent ces activités.

Cette présentation détaille les risques importants auxquels le groupe CNP Assurances est spécifiquement exposé.

Le paragraphe est organisé selon les six catégories suivantes :

- **les facteurs de risque liés aux marchés financiers** : risque lié aux taux d'intérêt, risque lié à la valorisation et au rendement des actions et risque lié au spread de crédit ;
- **les facteurs de risque de crédit et de contrepartie** : risque de crédit et de contrepartie *corporate* ou souveraine et risque de concentration sur les crédits et contreparties ;
- **les facteurs de risque technique liés à l'activité d'assurance** : risque de rachat ou de résiliation des contrats ;

### ÉVALUATION DE LA SÉVÉRITÉ DE L'IMPACT

Pour les risques évalués via une approche quantitative, l'échelle de mesure suivante a été utilisée :

	Mineur	Modéré	Majeur	Critique
Ratio de solvabilité S2	< 5 pts	5 - 10 pts	10 - 20 pts	> 20 pts
Résultat avant impôt	< 10 M€	10 - 50 M€	50 - 250 M€	> 250 M€

- **les facteurs de risque opérationnel liés à l'exercice de l'activité** : risque de sous-traitance, risque de non-conformité des produits ou des interactions avec les clients (sécurité financière et lutte LCB-FT), et risque lié aux systèmes d'information, à la sécurité des données et cyber-risque ;
- **les facteurs de risque stratégique** : risque lié aux partenariats stratégiques, risque pays, risque lié aux évolutions réglementaires, risque de *business model*, le risque de gestion des ressources humaines et le risque de transformation du Groupe ;
- **les facteurs de risque liés au changement climatique.**

Au sein de chacune des catégories, les risques sont classés par ordre d'importance décroissante. À noter que des informations sur ces processus, procédures et contrôles de risques sont données dans le chapitre 7 de ce présent document.

L'évaluation des risques a été réalisée cette année dans le cadre de la mise à jour annuelle de la cartographie des risques du Groupe à partir de trois approches :

- **Capital de solvabilité requis (SCR) tel que défini dans la formule standard de Solvabilité II (méthode privilégiée)** : estimation de l'impact de réalisation du risque sur le taux de couverture du Groupe ;
- **Sensibilité du ratio de solvabilité au risque évalué** : méthode utilisée pour les risques non captés dans la formule standard lorsqu'une étude d'impact était disponible ;
- **Autre approche** : jugement d'expert, basé sur des échanges et l'avis des métiers experts, études d'impact indicateurs et *reportings* internes.

Cette approche a été complétée par une analyse à dire d'expert, qui peut tenir compte de la fréquence d'occurrence du risque ainsi que des aspects relatifs à l'image, l'humain (préjudice moral ou physique causé) et aux aspects réglementaires et juridiques ou tout autre élément pertinent.

La cotation résiduelle, qui est le risque résiduel, résulte de la notation brute, mitigée par les actions de remédiation mises en place par le Groupe pour encadrer ce risque. C'est cette synthèse qui sert de base à la sélection des risques présentés dans ce chapitre.

Les risques identifiés comme étant importants (cotation résiduelle **Critique** ou **Majeur**) pour le Groupe sont ainsi classés de la manière suivante :

Catégorie de risques	Risque	Cotation résiduelle	Évolution N/N-1
Risques liés aux marchés financiers	Risque lié aux taux d'intérêt	Critique	Stable
	Risque lié à la valorisation et au rendement des actions	Majeur	Stable
	Risque lié au <i>spread</i> de crédit *	Majeur	En hausse
Risques de crédit et de contrepartie	Risque de crédit et contrepartie <i>corporate</i> et souveraine	Majeur	Stable
	Risque de concentration et de crédit sur les contreparties	Majeur	Stable
Risques liés à l'activité d'assurance	Risque de rachat ou de résiliation des contrats	Majeur	Stable
Risques opérationnels	Risque de sous-traitance	Majeur	Stable
	Risque de non-conformité des produits ou des interactions avec les clients (sécurité financière et lutte LCB-FT)	Majeur	Stable
	Risque lié aux systèmes d'information, à la sécurité des données et cyber risque	Critique	En hausse
Risques stratégiques et business	Risque lié aux partenariats stratégiques	Critique	Stable
	Risque pays	Majeur	Stable
	Risque lié à la mise en place de nouvelles réglementations	Majeur	Stable
	Risque sur le <i>Business Model</i> *	Majeur	Stable
	Risque de gestion des ressources humaines *	Majeur	En hausse
	Risque de transformation du Groupe	Majeur	Non coté en N-1
Risques liés au changement climatique	Risque lié au changement climatique	Majeur	Stable

\* Les risques liés au *spread* de crédit, de gestion des ressources humaines et de transformation du Groupe ont été intégrés cette année avec la mise à jour de la cartographie des risques du Groupe.

Comparée à l'année précédente, la cartographie des risques de 2022 fait apparaître des risques à la hausse, essentiellement liés au contexte économique et social, ainsi qu'à la transformation interne que traverse l'entreprise. Le facteur inflationniste, important en 2022, impacte de façon transverse le profil de risque de l'entreprise sur les domaines stratégiques, financiers et techniques.

En terme de suivi du risque, le groupe CNP Assurances s'est doté d'une déclaration d'appétence aux risques, ou *Risk Appetite Statement* (RAS) applicable depuis début 2021. L'objectif de cette déclaration est de formaliser, au niveau du groupe CNP Assurances, son appétence pour les risques

auxquels ce dernier est et pourra être confronté, dans le cadre de ses activités existantes et au cours de l'année à venir. Elle exprime également la tolérance au risque, c'est-à-dire le niveau maximal de risque qu'il accepte d'assumer. Cette déclaration a vocation à couvrir l'ensemble des risques jugés majeurs ou critiques au niveau du groupe CNP Assurances.

Bien que le Groupe CNP Assurances consacre de manière permanente des ressources au suivi des activités de gestion des risques Groupe, CNP Assurance ne peut garantir une éventuelle future modification de sa cartographie des risques due à la prise en compte d'événements ou circonstances futures.

## 5.1 Facteurs de risque liés aux marchés financiers

### Risque lié aux taux d'intérêt

Une évolution des taux d'intérêt impacte la valeur de marché des instruments financiers, et peut affecter le compte de résultat et/ou la solvabilité de l'entreprise. Elle agit également sur la rentabilité du Groupe en impactant les conditions financières de réinvestissement et/ou de refinancement, ainsi que les comportements des clients d'arbitrage entre produits financiers ou d'exercice d'options contractuelles.

Les risques financiers restent les risques les plus significatifs pour l'entreprise, le dispositif de surveillance a été renforcé suite à l'émergence de la crise sanitaire de 2020.

Le Groupe dispose en France et en Europe hors France, d'engagements avec garanties en €, qui représentent 262 Md€ et 95 % des encours moyens en 2022, hors unités de compte. Le portefeuille obligataire (hors unités de compte) représente 76 % des actifs du groupe CNP Assurances, soit près de 236 Md€ en valeur bilan (normes IFRS).

Il existe deux principaux risques de taux :

- Un risque de réinvestissement ou risque de baisse des taux : le risque que le rendement des investissements futurs soit inférieur à celui escompté par l'assureur. Ce risque se concrétise en cas de baisse des taux d'intérêts par une diminution du rendement des placements. Cette baisse est d'autant plus rapide que l'actif est plus court que le passif. À plus long terme, une baisse durable des taux d'intérêt rend plus difficile le prélèvement des chargements prévus dans les contrats d'épargne-retraite et expose l'assureur à une baisse de ses marges, en particulier sur les contrats d'assurance vie en euros. Dans des scénarios plus extrêmes encore, et malgré une faible proportion de contrats avec taux garantis, l'assureur court le risque de ne pas atteindre sur ses actifs le niveau de rendement suffisant pour honorer les taux garantis contractuellement à ses clients, l'obligeant à mobiliser ses fonds propres pour satisfaire la garantie donnée.
- Un risque de liquidation ou de hausse des taux : le risque d'avoir à vendre des obligations qui sont en moins-value par rapport à leur prix d'achat. Si les engagements envers les assurés arrivent à échéance avant le remboursement du capital des obligations (l'actif est plus long que le passif), l'assureur est contraint de vendre ses actifs obligataires. Si les taux d'intérêts ont augmenté, les obligations du portefeuille seront alors en moins-value latente et l'assureur va alors réaliser des pertes financières.

Le contexte des taux bas a perduré jusqu'en février 2022. Pendant cette période de taux d'intérêt bas, CNP Assurances a subi une baisse des taux de réinvestissement, entraînant une baisse progressive des taux de rendement de son portefeuille obligataire. Étant exposé à la baisse des taux, (actifs plus courts que le passif), une baisse des taux de référence pour l'établissement du bilan économique a conduit à une diminution des fonds propres économiques et donc le Groupe a fait face à la diminution du taux de couverture Solvabilité 2.

Face à cette situation, CNP Assurances a déployé depuis plusieurs années une politique de mise en réserve d'une partie des produits financiers générés par ses investissements au travers de la dotation à la provision pour participation aux excédents (PPE). Cette provision pourrait être mobilisée à l'avenir dans une situation de taux d'intérêt durablement bas. L'arrêté relatif aux fonds excédentaires en assurances vie datant du 24 décembre 2019 a permis de reconnaître une partie substantielle de la PPE en élément éligible à la couverture du SCR. Par ailleurs, CNP Assurances a poursuivi la transformation des encours en épargne et le rallongement de la durée obligataire à l'actif.

En 2022, le secteur financier a fait face à une hausse très marquée des taux d'intérêts. Pour combattre l'inflation, et resserrer les conditions de financement dans l'économie les banques centrales des principales zones économiques ont relevé leurs taux à de nombreuses reprises dans le courant de l'année, phénomène qu'on n'avait pas observé depuis 2008. Les taux directeurs de la BCE atteignent ainsi 2 % et 2,5 %<sup>(1)</sup> à fin décembre 2022, en hausse de 250 bps par rapport à la fin 2021. Sur les marchés Long Terme, on note que l'OAT 10 ans a terminé l'année 2022 à 3,11 %<sup>(2)</sup>, en hausse d'environ 270 bps sur l'année.

Dans le courant de l'année 2022, la sensibilité aux taux de CNP (dans la norme Solvabilité 2 du ratio de solvabilité) s'est fortement réduite, CNP Assurances s'est nettement rapprochée de la neutralité. Ce phénomène est notamment dû à la hausse des taux combinée à la nature de l'activité d'assureur vie du Groupe.

En 2022, les variations de marché ont été favorables, contribuant au taux de couverture à hauteur de 8 points. Au global, le taux de couverture du SCR Groupe, qui s'établit à 230 % au 31 décembre 2022 augmenterait de 4 points en cas de baisse de 50 points de base des taux d'intérêts européens.

Le risque de taux d'intérêt est considéré comme **critique**.

(1) Key ECB interest rates : [https://www.ecb.europa.eu/stats/policy\\_and\\_exchange\\_rates/key\\_ecb\\_interest\\_rates/html/index.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/key_ecb_interest_rates/html/index.en.html)

(2) <https://www.banque-france.fr/statistiques/taux-indicatifs-des-bons-du-tresor-et-oat-30-dec-2022>

## Point sur l'inflation sur l'année 2022

L'inflation est devenue en 2022 un phénomène mondial, dont l'intensité a conduit les plus grandes banques centrales à remonter leurs taux directeurs. A fin 2022 des signes de ralentissement commencent à se manifester.

Après une hausse rapide au 1<sup>er</sup> semestre et un plafonnement autour de 6 % pendant le 2<sup>e</sup> semestre, l'inflation annuelle française termine l'année en légère baisse à 5,9 %<sup>(1)</sup>. La BCE anticipe que l'inflation européenne, après un pic à 8,4 % en 2022, se réduira à 6,3 % et 3,4 % en 2023 et 2024, avant de rejoindre le niveau « cible » proche de 2 % au 2<sup>e</sup> semestre 2025.

En 2022, l'inflation a atteint 5,2 % en moyenne contre 1,6 % en 2021<sup>(2)</sup>.

Le risque inflation fait l'objet d'une surveillance particulière par le Groupe. De manière générale, le Groupe est modérément sensible à l'inflation en raison de ses revenus qui sont basés principalement sur les réserves techniques d'assurance et, dans une moindre mesure, sur le revenu des primes. En France, le niveau important de provision pour participation aux bénéfices ainsi que des plus-values permet d'atténuer le risque en modulant notamment l'intéressement en fonction du contexte de marché et des attentes des assurés. Le risque de

dérapiage des frais de fonctionnement, pendant le temps d'adaptation à ce nouvel environnement est jugé maîtrisé grâce au processus de suivi régulier de l'ensemble des postes de charge.

Ainsi, le Groupe ne prévoit pas de déviations significatives par rapport à la trajectoire centrale, quels que soient les scénarios d'inflation raisonnables envisagés.

Pour mieux accompagner ses assurés dans un contexte de tension inflationniste et de hausse des taux d'intérêt, CNP Assurances, assureur responsable et engagé, augmente les taux de revalorisation 2022 des supports en euros de toute sa gamme de contrats d'assurance vie par rapport à 2021. Le taux moyen servi de CNP Assurances est en hausse de 0,66 % et s'établit à 1,57 %. Les assurés bénéficient ainsi de :

- la performance de l'actif général de CNP Assurances, résultat de sa stratégie de diversification, de sa politique de gestion à long terme et de ses instruments financiers permettant de faire face à la hausse des taux,
- l'utilisation d'une partie de la provision pour participation aux bénéfices, réserve réglementaire permettant de différer la distribution d'une partie des bénéfices afin de s'adapter au mieux à l'environnement économique.

## Risque lié à la valorisation et aux rendements des actions

Les investissements en actions constituent un levier de diversification utilisé de manière relativement importante au sein du portefeuille d'investissements du groupe CNP Assurances, soit en achetant directement des actions, soit au travers de fonds. Ils concernent ainsi 17 % des actifs du Groupe (52 milliards en valeur bilan normes IFRS hors unités de compte), dont plus de 75 % sur des titres cotés, le reste concernant le capital investissement (ou *private equity*) et les investissements en infrastructure. La valeur au bilan IFRS des actions dans les portefeuilles en unités de compte s'élève à 1,5 Md€ à fin décembre 2022.

Les variations défavorables des paramètres de marché liés aux actions (cours, volatilité, etc.) représentent un risque de perte pour l'entreprise.

Le Groupe est ainsi sensible à deux types de risques :

- (i) un risque lié à la baisse des dividendes perçus qui a un impact essentiellement sur le compte de résultat comptable en se traduisant par une diminution des revenus ;
- (ii) un risque lié à la baisse de valeur de marché des actions qui peut avoir des impacts à plusieurs niveaux :
  - (a) une diminution du taux de couverture Solvabilité 2,
  - (b) une diminution des fonds propres IFRS (soit une sensibilité de - 382,5 M€ en cas de baisse de 10 %),
  - (c) en cas de chute importante et prolongée des marchés actions, un éventuel impact complémentaire en résultat au titre de la reconnaissance d'une provision pour risque d'exigibilité et d'une provision pour dépréciation.

L'année 2022 est marquée par l'évolution négative des marchés mondiaux d'actions, entraînée par des chocs économiques et politiques majeurs : guerre en Ukraine, hausse des prix de l'énergie et des matières premières. Le CAC s'est affaibli de près de 10 %.

Au titre de 2022, les revenus du compte propre s'élèvent à 797 M€ soit une diminution de - 5,1 % en lien avec les cessions obligataires réalisées pour améliorer le taux de rendement du portefeuille compensé en parti avec la réalisation de plus-values actions.

Le taux de couverture du SCR Groupe, qui s'établit à 230 % au 31 décembre 2022, baisserait de 20 points en cas de baisse de 25 % des marchés actions.

Le Groupe a mis en œuvre depuis de nombreuses années un programme de couverture, visant entre autre, à limiter l'impact de la baisse des actions. Le cumul des couvertures optionnelles en stock au 31 décembre 2022 s'élève à 10,4 Md€ de notionnel, et les couvertures optionnelles protégeant le portefeuille action d'une éventuelle baisse des marchés, sont de 1,5 Md€ de notionnel à fin 2022.

Le risque de baisse des actions est ainsi considéré comme **majeur**.

## Risque lié au spread de crédit

Le risque de *spread* de crédit est le risque de perte résultant de variations défavorables des paramètres de marché liés au crédit (*spread* de crédit, volatilité des *spreads*, etc.).

Le risque de *spread* représente le risque de dégradation de la valeur d'un actif suite à une augmentation des *spreads* de

crédit. Le *spread* de crédit est l'écart entre le taux actuariel d'une obligation considérée comme sans risque (obligations d'Etat) et celui d'une obligation d'une obligation risquée. Cet écart correspond à la prime de risque nécessaire pour compenser le risque de défaut de l'emprunteur. Il est d'autant

(1) <https://fr.tradingeconomics.com/france/core-inflation-rate>

(2) Statistiques de l'Insee

plus élevé que la notation de l'émetteur est basse. Une augmentation des *spreads* conduit alors à une baisse de la valeur de l'actif.

Ce risque impacte la valeur de marché des instruments financiers au bilan et hors-bilan, impactant le compte de résultat et/ou la solvabilité. Il impacte également la rentabilité actuelle et future du Groupe en impactant les conditions financières de réinvestissement et/ou de refinancement.

En 2022, nous avons observé une hausse des *spreads* de crédit sur les obligations d'état (+0,15 sur l'OAT 10 ans et +0,8 sur les obligations d'état italiennes à 10 ans le BTP italien). Le risque de *spread* de crédit est revu à la hausse au niveau du Groupe compte tenu de la criticité élevée de ce risque au niveau des filiales italiennes CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione, lié à l'augmentation du *spread* italien et du facteur politique très important pour le niveau des *spreads* de la dette d'état.

L'augmentation des *spreads*, comme pour les taux d'intérêt, pourrait affecter le compte de résultat, le bilan et la position de solvabilité par la perte de valeurs de marché des actifs. Dans ce contexte de remontée rapide des taux, le niveau des plus-ou-moins-values latentes s'est affaibli à partir du deuxième trimestre, notamment pour les entités CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione, sans incidence comptable constatée. La détention à 100 % de ces filiales par CNP Assurances octroie au Groupe une flexibilité financière lui permettant ainsi de recapitaliser ses filiales au moment opportun.

Le groupe CNP Assurances qui privilégie la sécurité de ses investissements en représentation des engagements d'assurance, investit de manière prépondérante dans des actifs obligataires. Comme expliqué ci-dessus, la valeur de marché de ces investissements a été négativement affectée par la hausse des *spreads*, qui s'est additionnée à la hausse des taux.

Le risque de *spread* est un risque **majeur** pour le groupe CNP Assurances.

## 5.2 Facteurs de risque de crédit et de contrepartie

### Risque de crédit et de contrepartie *corporate* ou souveraine

Le risque de crédit et de contrepartie est notamment porté par le risque de défaut de la contrepartie, qu'elle soit une entreprise privée ou un souverain, soit le risque de perte lié aux caractéristiques de la contrepartie.

#### Obligations souveraines et assimilées

En période de hausse des niveaux d'endettement des États, des inquiétudes peuvent apparaître sur la capacité de certains États souverains à rembourser leur dette, conduisant à une défiance sur les obligations émises par ces États ou par leur secteur public, amenant à de forts écartements des *spreads*. Dans une situation extrême, CNP Assurances pourrait être amenée à subir un défaut ou une restructuration de dette conduisant à constater de fortes pertes sur ces titres.

Le bilan de CNP Assurances, largement investi en titres européens et en particulier français, est naturellement sensible à un élargissement des *spreads* des États de la zone euro considérés comme relativement exposés. Une hausse de ces *spreads* couplée à une vague de rachats des contrats d'épargne de nos assurés déclencherait des réalisations de moins-values obligataires qui pourraient impacter les fonds propres de l'entreprise.

Suite à la guerre en Ukraine, l'envolée de l'inflation et la hausse des taux causée par le durcissement des politiques monétaires appliquées par les banques centrales, les *spreads* se sont fortement écartés en 2022 dans le cadre d'un accroissement des risques de récession et des craintes sur la soutenabilité de la dette dans certains pays tels que l'Italie.

Le taux de couverture du SCR Groupe, qui s'établit à 230 % au 31 décembre 2022 baisserait de 13 points en cas d'écartement de + 50 points des *spreads* d'obligations souveraines.

Le risque de défaut peut également être mesuré par les SCR de *spread* et de contrepartie, représentant un impact respectif de 21 points et de 6 points à fin décembre 2022.

#### Obligations émises par les entreprises privées (dites *corporate*)

Le risque de crédit d'une obligation désigne l'éventualité d'une défaillance partielle ou totale de l'émetteur sur sa dette et également par extension d'une augmentation du *spread* de crédit du portefeuille obligataire. Le *spread* de crédit désigne la prime de risque, c'est-à-dire l'écart entre le rendement d'une obligation et celui d'un emprunt d'État de très bonne qualité ayant les mêmes caractéristiques. Le *spread* de crédit d'un émetteur varie sous l'effet, notamment, d'une modification de la perception par les investisseurs du risque de crédit de cet émetteur.

En tant qu'investisseur long terme, le groupe CNP Assurances détient sur ses portefeuilles hors unités de compte près de 100 Md€ (en valeur de marché) d'obligations émises par des entreprises privées, soit plus de 52 % des investissements obligataires hors unités de compte au 31 décembre 2022. Le Groupe est en conséquence sensible à une variation du *spread* de crédit de ces obligations.

Ce risque dépend de la santé financière de l'émetteur de sa qualité de crédit. 70 % du portefeuille d'obligations privées a une notation A ou supérieure et les groupes d'émetteurs notés BBB représentent 26 % du portefeuille (en valeur de marché). Les investissements se répartissent par ailleurs sur des émetteurs bancaires (à 42 % en valeur de marché) et sur un mix sectoriel diversifié concernant les autres entreprises.

En 2022, le portefeuille de crédit a été confronté à une hausse significative des spreads liée aux craintes relatives à la guerre en Ukraine, à l'impact négatif de la hausse des taux et de l'inflation sur les profils de crédit des émetteurs ainsi qu'aux risques accrus de récession. Le portefeuille ne subit pas de dégradations de notation importantes, soutenu par sa bonne qualité de crédit et par un programme d'investissement majoritairement réalisé sur des émetteurs notés A. Les expositions sectorielles sur les activités jugées les plus à risque depuis l'épisode du Covid-19 et de la guerre en Ukraine restent très mesurées.

Néanmoins, une nouvelle sensibilité du taux de couverture a été introduite depuis 2020 afin de compléter la mesure des impacts du risque de crédit. La sensibilité ajoutée consiste à

dégrader 20 % du portefeuille obligataire d'une note complète. L'impact de cette sensibilité au 31 décembre 2022 reste limité : baisse du taux de couverture de - 3 points en cas de dégradation de 20 % du portefeuille obligataire.

Le Groupe a maintenu en 2022 la couverture du risque de *spread* de crédit dans son programme de couverture.

Au 31 décembre 2022, celle visant à protéger le portefeuille obligataire en cas de hausse des *spreads corporate* s'est renforcée et s'élève ainsi à 1,5 Md€ de notionnel.

Au global, tenant compte de ces différents paramètres, ce risque est considéré comme **majeur** pour le groupe CNP Assurances.

## Risque de concentration sur le crédit et les contreparties

Ce risque résulte des expositions individuelles importantes liées, ou des expositions significatives sur des groupes de contreparties considérés comme un bénéficiaire unique, ou des contreparties opérant dans un même secteur d'activité, ou une même zone géographique.

Le groupe CNP Assurances, investi de façon importante dans les souverains, représentant 35 % des encours hors unités de compte à fin 2022. La majorité des investissements sont réalisés dans des zones relativement stables : en France à hauteur de 47 % et en Europe, pour 18 % (pays ayant une notation comprise en AAA et A).

Ce risque est considéré comme **majeur** pour le Groupe mais atténué par l'existence d'un encadrement défini au sein du *Risk Appetite Statement* de l'entreprise, qui impose des limites précises de concentration géographique et par secteur d'activité. Ce dispositif est complété par des limites de concentration maximum par groupe d'émetteurs, définies dans le cadre de la gestion des risques d'investissements.

## 5.3 Facteurs de risque liés à l'activité d'assurance

### Risque de rachat ou de résiliation

Le risque de rachat est défini comme étant la perte ou le changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant d'une modification du comportement des assurés en matière de rachat de contrat.

Les produits d'épargne proposent une option de rachat par les assurés à une valeur fixée contractuellement. Ces rachats dépendent de la performance des marchés financiers, du rendement offert par d'autres placements financiers concurrents, du comportement et de la confiance de nos clients et de la fiscalité applicable à ces opérations.

Pour les contrats de retraite collective, le risque de rachat se matérialise principalement comme un risque de transfert demandé par le souscripteur, dans un contexte où la loi PACTE entrée en vigueur en 2019, a introduit l'obligation de prévoir ce type de transfert pour chacun des contrats.

Avec un encours moyen en épargne/retraite (euro et UC) de 282 Md€ en France uniquement, le risque de rachat est important pour le Groupe. Des rachats élevés pourraient avoir des impacts importants sur les résultats ou la solvabilité dans certains environnements défavorables.

Le nouvel environnement économique lié à la montée de l'inflation et la hausse des taux d'intérêts en conséquence, a conduit à une évolution de l'exposition au risque de taux, le bilan étant désormais exposé plus fortement au risque de hausse de taux qu'à celui d'une baisse, la matérialisation de ce risque pouvant se traduire par une hausse des rachats au-delà des volumes anticipés. La politique de distribution de

la participation aux bénéfices a été adaptée dans ce nouvel environnement économique pour être en ligne avec les attentes de marché et soutenir ainsi la collecte et limiter le risque de rachat. Par ailleurs, le suivi du risque de rachat est renforcé avec un encadrement permettant d'anticiper la réalisation du risque en cas de dérive des niveaux de rachats du portefeuille.

Pour l'assurance des emprunteurs, il existe de plus un risque de rachat des contrats, soit dans le cadre du rachat anticipé ou de la renégociation du crédit sous-jacent (qui est favorisé dans les périodes de baisse des taux d'intérêt), soit dans le cadre d'une résiliation. L'existence de rachats dans des proportions non anticipées vient modifier la durée des contrats et peut pénaliser leur rentabilité. En tant que premier assureur du marché français en assurance emprunteur <sup>(1)</sup>, CNP Assurances est significativement exposée au risque de résiliation, qui pourrait avoir des impacts importants sur le résultat du Groupe.

Au niveau des filiales du Groupe, ce risque est considéré majeur compte tenu de la dominante de l'activité épargne en Italie, ainsi qu'au Brésil sur les produits de retraite, avec la possibilité de transfert de contrats vers la concurrence. L'intégration des nouvelles filiales en Italie a accentué l'exposition au risque de rachat sur cette zone. Au Brésil, les produits de prévoyance ainsi que les produits associés à des prêts immobiliers et à la consommation présentent également un risque de résiliation important.

(1) *Positionnement par acteur sur la base des cotisations encaissées (brutes de réassurance) en France, Argus de l'assurance « Classement de l'assurance emprunteur : les bancassureurs (chiffres 2021 en M€) », septembre 2022.*

Aucune modification importante de la tendance des rachats n'a été constatée au 31 décembre 2022, avec une stabilité des taux de rachats observés sur les principales zones géographiques pour les portefeuilles emprunteur et épargne.

De manière générale, le risque de rachat est lié au comportement des assurés du Groupe qui est par nature très incertain et dépendant de facteurs en partie exogènes. Il est donc considéré comme **majeur** pour le groupe CNP Assurances.

## 5.4 Facteurs de risque opérationnel liés à l'exercice de l'activité

### Risque de sous-traitance

La stratégie de développement partenarial de CNP Assurances implique le recours à la sous-traitance. Les prestations externalisées relèvent principalement de trois grands domaines d'activité :

- la gestion des contrats clients,
- la gestion des actifs,
- et la gestion des systèmes d'information.

Les principaux risques induits par la mise en place de la sous-traitance sont le non-respect de la qualité des services attendus et inscrits contractuellement, le non-respect de la réglementation imposée par l'autorité de contrôle, la dépendance technologique, opérationnelle ou financière au sous-traitant à qui l'on confie l'exécution d'une prestation, le non-respect de la réglementation en matière de protection des données de nos clients, etc.

Face aux enjeux et aux risques, la direction du pilotage de la sous-traitance Groupe de CNP Assurances :

- définit et met en œuvre la politique d'externalisation du Groupe ;
- réalise une supervision consolidée des activités externalisées auprès du *top management* ;

- anime les instances de gouvernance de la sous-traitance (qui décident l'engagement d'une sous-traitance, mesurent le niveau de criticité et permettent la supervision) ;
- informe l'autorité de contrôle de l'ensemble des activités critiques ou importantes externalisées.

La filière de contrôle de la sous-traitance est animée par l'Audit Interne de CNP Assurances et permet un contrôle dit de troisième niveau. Le second niveau de contrôle est assuré par la direction du pilotage de la sous-traitance de CNP Assurances.

La sous-traitance fait également l'objet d'une politique interne afin de mieux appréhender, suivre et maîtriser les risques associés.

Le dispositif de contrôle de la sous-traitance portant sur les activités critiques ou importantes est renforcé par :

- le suivi d'indicateurs de risque clés (KRI) ;
- la mise à disposition au *top management* d'un outil de mesure du niveau de risque des prestations critiques ou importantes sous forme d'une carte de chaleur.

Ce risque est considéré comme **majeur** pour le groupe CNP Assurances.

### Risque de non-conformité des produits ou des interactions avec les clients (sécurité financière, lutte LCB-FT et respect des sanctions économiques et financières)

Le risque de non-conformité des produits se définit comme étant le risque susceptible d'empêcher l'entreprise de respecter ses obligations réglementaires ou ses normes internes vis-à-vis de ses clients.

Plusieurs éléments du cadre normatif de l'activité d'assurance ont évolué, notamment concernant le domaine de la protection de la clientèle pour lequel de nombreuses réglementations nouvelles s'appliquent : le règlement trans-sectoriel sur les produits d'investissement (dit « PRIIPs », entré en vigueur en janvier 2018) et la Directive Distribution Assurance (DDA, entrée en vigueur en octobre 2018), mais également le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). De nouvelles obligations accroissent la protection du consommateur : encadrement du démarchage téléphonique, et accès simplifié à l'assurance emprunteur.

Le suivi de ce cadre normatif met en exergue les risques de non-conformité auxquels CNP Assurances doit faire face en raison de la diversité de ses activités, dans un contexte où les risques évoluent par ailleurs avec la digitalisation de la relation client et le renforcement des ventes en unités de compte.

Dans le modèle d'affaires de CNP Assurances en France, la présentation des opérations d'assurance vie, qui relève de la responsabilité de l'assureur, est le plus souvent réalisée par des partenaires. Les produits proposés ainsi que les documents contractuels et commerciaux présentés aux

clients doivent garantir à l'entreprise un niveau de sécurité juridique approprié, et permettre à l'assuré (ou au souscripteur) de connaître avec précision le contenu et l'étendue des garanties qu'il a contractées ou des propositions commerciales qui lui sont faites.

De plus, en réponse à la crise sanitaire et dans la continuité des ambitions de modernisation des échanges, CNP Assurances a développé la signature électronique avec ses partenaires. CNP Assurances a par ailleurs mis en place un Comité Parcours Client pour simplifier ce parcours lorsque cela est possible.

Par ailleurs, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et le respect des mesures de sanctions économiques et financières (LCB-FT) constitue une préoccupation quotidienne du Groupe. Le modèle d'affaires déployé, dans lequel un grand nombre d'opérations est intermédié par les partenaires, détermine les conditions de contrôle mises en place. Lorsque la relation commerciale est du ressort des partenaires, ceux-ci jouent un rôle essentiel dans la phase de recueil des informations d'identification et de connaissance du client, ainsi que dans la connaissance actualisée du client tout au long de la relation d'affaires et de la surveillance adaptée des opérations réalisées par la clientèle. Les conventions de gestion conclues entre CNP Assurances et ses partenaires précisent les tâches confiées par l'assureur à l'intermédiaire.

CNP Assurances ayant été sanctionnée en 2018 en raison d'insuffisances relevées dans le cadre de la LCB-FT, a depuis très largement renforcé son dispositif global et a en particulier fait le choix, au travers d'un outil de surveillance propre, de réaliser elle-même une partie des contrôles exigés par la Réglementation. Depuis 2018, CNP Assurances ne cesse de continuer à investir sur son outil de surveillance afin d'en développer les fonctionnalités et d'élargir son périmètre de

couverture. En juillet 2022, l'ACPR a notifié à CNP Assurances que le suivi post mission de contrôle de 2018 était clos. À date, les échanges spécifiques en matière de LCB-FT entre l'ACPR et CNP Assurances se poursuivent donc à présent sous la forme d'entretien de suivi régulier sur base annuelle.

Ainsi pour CNP Assurances, le risque de non-conformité est considéré comme **majeur**.

## Risques liés au système d'information, à la protection des données et risque cyber

Le Groupe s'appuie sur un système d'information dont le rôle est primordial dans l'ensemble de ses activités opérationnelles et commerciales.

Les risques liés aux systèmes d'information recouvrent notamment les risques liés à la sécurité, les risques applicatifs et les risques liés à la protection des données (divulgence, altération ou destruction de données sensibles). Des risques de pertes financières, directes ou indirectes (coûts de remise en service, coûts organisationnels) peuvent être liés à l'interruption, à l'indisponibilité ou aux lenteurs de systèmes d'information, et pourraient constituer également un risque de réputation auprès des clients et des partenaires. L'ouverture des systèmes d'information à certains partenaires et prestataires expose CNP Assurances à des risques d'intrusion et à des actes de malveillance qui pourraient avoir pour conséquence, la divulgation de données sensibles.

En tant qu'assureur vie (avec notamment des données relatives à la santé des assurés) et compte tenu du volume important de contrats et d'assurés faisant l'objet de traitements informatiques ou non, CNP Assurances est fortement exposée aux risques de violation de données à caractère personnel ainsi qu'au risque de réputation associé. Par conséquent, dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le montant des sanctions financières peut s'élever jusqu'à 20 millions d'euros ou jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires. A noter que ces sanctions peuvent être rendues publiques.

Le risque cyber se définit comme tout risque de perte financière liée à (i) une attaque Cyber, (ii) un accès au SI non sécurisé, (iii) une fuite de données sensibles. Dans un environnement en constante évolution, avec notamment un contexte de cyberattaques de plus en plus fréquentes et complexes, ce risque fait l'objet d'un suivi continu au sein de CNP Assurances et sa couverture est régulièrement questionnée par des experts dédiés afin de s'adapter de manière agile à cet environnement.

Dans ce cadre, le dispositif de maîtrise de ces risques est encadré par un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) ainsi qu'un *Data Protection Officer* (DPO). Il repose sur :

- une campagne massive d'audits de sécurité tout au long de l'année ;
- l'adoption de mesures préventives étendues ;
- une gouvernance, un dispositif de pilotage des risques et de reporting adaptés.

En ce qui concerne la campagne d'audits de sécurité, un plan d'audit relatif aux tiers (partenaires et sous-traitants) est défini chaque année. La méthodologie d'audit a été complétée en 2022 : après la phase de remédiation, les audits donnent lieu à un rapport conclusif émis par le RSSI, qui donne un avis sur le niveau de sécurité du tiers.

En 2022, une campagne massive de plus de 50 audits sécurité a été menée dans les filiales et chez les partenaires avec un suivi de remédiation adapté. Cette campagne, complétée par des outils de *scoring* externe, s'est généralisée

aux partenaires (critiques ou non) avec un focus particulier sur les tiers œuvrant pour plusieurs entités du Groupe.

A fin 2022, plus de 130 sociétés ont été auditées.

Dans un contexte où le risque d'intrusion dans les applications du groupe CNP Assurances est toujours fort compte tenu du contexte de cybercriminalité en hausse et de la généralisation du travail à distance, le dispositif de couverture du cyber-risque a été renforcé par l'adoption de nouvelles mesures préventives telles que :

- des formations obligatoires ;
- des campagnes de *phishing* mesurant les évolutions individuelles ;
- une infrastructure dédiée aux attaques de type « déni de service » ;
- une anonymisation des données ;
- une amélioration de la sécurité des postes de travail ;
- un renforcement des contrôles d'accès aux réseaux protégés ;
- la certification, chaque année, de 100 % des comptes utilisateurs internes afin de limiter le risque d'intrusion dans ses systèmes d'information via des comptes utilisateurs obsolètes.

Par ailleurs, de nombreuses activités ont été proposées par l'équipe RSSI Groupe au cours d'un mois de sensibilisation au risque cyber. L'équipe RSSI propose également des ateliers *cyber war game* chaque mois, des cafés sécurité de façon trimestrielle et de nouvelles sessions d'*escape game*.

En termes d'organisation et de gouvernance, le risque lié aux systèmes d'information fait l'objet d'un suivi au plus haut niveau de l'entreprise et est intégré dans la politique générale de gestion du risque de l'entreprise. Ainsi, une comitologie adaptée ainsi qu'un dispositif de pilotage et de reporting ont été mis en place.

En termes de gouvernance, plusieurs comités dédiés se tiennent :

- le comité de sécurité des systèmes d'information, où siègent les directeurs de la direction de l'expérience client et système d'information, du Secrétariat Général et des risques Groupe. Il est piloté par le RSSI Groupe, à fréquence mensuelle. Ses missions principales sont, de présenter le suivi des indicateurs clés de risque, d'échanger sur les événements majeurs du mois en matière de sécurité des systèmes d'information et de statuer sur les décisions à prendre ;
- un comité opérationnel de sécurité informatique organisé chaque mois entre le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), la direction des risques Groupe, les Data Protection Officer (DPO) et l'audit interne qui a pour but d'échanger sur les événements cyber survenus dans le Groupe ;
- un comité de suivi sécurité organisé chaque mois entre le RSSI et les équipes de production informatique ;
- un comité de suivi des risques cyber organisé avec chaque business unit tous les deux mois ;

- le comité des risques Groupe (bimestriel), présidé par le directeur général, et où participent les membres du comité exécutif. Il est piloté par la direction des risques Groupe et aborde notamment tous les faits marquants relatifs au risque des systèmes d'information.

En termes de reporting et de pilotage du risque :

- une communauté des RSSI au niveau Groupe, composée des responsables sécurité de chaque filiale, échange au fil de l'eau ;
- un reporting mensuel diffusé au sein de la Direction de l'Expérience Client, des Services Numériques et de la Donnée (DECSND) sur la situation de sécurité des applications (vulnérabilité, anonymisation, support des socles techniques, adossement des annuaires) ;
- un tableau de bord sur la cybersécurité présenté mensuellement au comité exécutif ;
- des reporting bimestriels instaurés afin de présenter la maturité de la sécurité des applications aux directions métiers et fonctions groupes ;
- le suivi de ce risque via la thématique du risque opérationnel dans le reporting trimestriel des risques, produit au niveau de la direction des risques Groupe, et présenté au comité exécutif ainsi qu'au comité d'audit et des risques du groupe CNP Assurances. Ce reporting est également transmis à la direction des risques du groupe La Banque Postale ;

- la présentation, à minima, une fois par an, d'un bilan sur la sécurité des systèmes d'information à l'occasion des conseils d'administration de chaque entité du Groupe ;
- un état des lieux des risques cyber présenté chaque année au conseil d'administration.

Enfin, un partage régulier des bonnes pratiques au sein du Groupe et avec les pairs est effectué. En effet, des réunions avec la Caisse des Dépôts et La Poste sont organisées de manière régulière, afin de partager les bonnes pratiques et mutualiser les efforts de protection contre ce risque au sein du pôle financier public français.

De même, l'équipe RSSI Groupe participe activement aux différents groupes de travail des associations sécurité et plus particulièrement sécurité dans la finance. Elle a ainsi contribué à plusieurs livres blancs détaillant les meilleures pratiques du marché en termes de sécurité.

À noter qu'à fin 2021/début 2022, Open CNP a investi dans trois *start-up* dans le domaine de la cybersécurité :

- YesWeHack spécialiste de la détection de vulnérabilités *via* des hackers éthiques. La plateforme compte aujourd'hui plus de 25 000 chercheurs et des clients dans plus de 40 pays ;
- CybelAngel spécialiste de la détection de la fuite de données ;
- Tehtris qui a développé un antivirus nouvelle génération.

Au global, les risques liés au système d'information, à la protection des données et au risque cyber sont considérés comme **critiques** au niveau du Groupe.

## 5.5 Facteurs de risque stratégique

### Risque de partenariat

Ce risque est défini comme étant le risque de perte de revenu lié aux partenariats (arrêt de coopération, réorientation du partenariat), y compris le risque de renouvellement défavorable, conclus par le Groupe ; et le risque qu'un partenariat impacte négativement les résultats du Groupe, ou implique la constatation de dépréciation d'écart d'acquisition ou d'autres actifs incorporels.

CNP Assurances noue, directement ou au travers de ses filiales, des partenariats stratégiques permettant de renforcer sa présence sur certains marchés. Ces partenariats constituent un moyen pour CNP Assurances de partager le risque économique et financier avec les partenaires concernés. Ils peuvent revêtir une forme simplement commerciale (conclusion d'un accord de distribution) ou bien également capitalistique (création d'une filiale commune).

L'intégration de ces partenariats ou de ces filiales communes au sein du Groupe peut se révéler parfois plus difficile et plus longue qu'envisagée, ou nécessiter la mobilisation plus importante des équipes et des dirigeants concernés, et ainsi impacter négativement les résultats du Groupe. Par ailleurs, la vie des affaires et leur constante évolution impliquent une incertitude sur la performance financière des sociétés ou partenariats acquis par rapport aux plans d'affaires initiaux sur la base desquels les décisions d'investissement auront été fondées. De telles divergences peuvent conduire à la constatation de dépréciation d'écart d'acquisition ou d'autres actifs incorporels, affectant négativement la situation financière du Groupe.

En outre, l'évolution d'un projet, du contexte politique et économique local, de la situation économique d'un partenaire,

ou la survenance d'un désaccord entre les partenaires, peuvent conduire à un besoin de réorientation du partenariat.

Le modèle d'affaires de bancassurance reposant sur le maintien et le renouvellement des accords de partenariat, l'arrivée à échéance d'accords de partenariats stratégiques et le risque de non-renouvellement font l'objet d'une attention particulière.

Afin de limiter les risques, ces partenariats stratégiques sont intégrés dans le dispositif de maîtrise et de suivi du risque du Groupe, afin de piloter leur performance et de formuler, puis, mettre en œuvre d'éventuelles actions de réorientation rendues nécessaires, le cas échéant avec la participation du partenaire distributeur. Notons également les autres actions permettant d'atténuer le risque, comme la qualité de la gouvernance mise en place en début de partenariat, qui implique notamment la direction de l'entreprise dans les instances, ainsi que les clauses d'indexation sur les bénéfices futurs (dits mécanismes d'*earn-outs*) visant à aligner l'intérêt des coactionnaires sur la réalisation d'un *business plan*. Compte tenu de la criticité du risque de partenariat, et dans le cadre de la supervision de la BCE, un nouveau dispositif prévoyant le recensement exhaustif et consolidé des accords de distribution, une méthodologie de qualification des risques liés à ces accords, ainsi qu'une gestion et gouvernance adaptées au niveau de risque a été mis en place en 2022.

Le groupe CNP Assurances a réalisé en 2022 plus de trois quarts de son chiffre d'affaires IFRS avec cinq partenaires principaux (La Banque Postale 22 %, BPCE 16 %, Caixa Economica Federal 20 %, Banco UniCredit 9 %, Banco Santander 2 %).

En 2022, le Groupe a poursuivi sa stratégie de développement et de croissance, tant à l'international qu'en France avec :

- l'acquisition à 100 % des participations de Caixa Seguridade et d'Icatu dans cinq sociétés offrant la possibilité de commercialiser des produits de prévoyance-santé, soins dentaires, épargne et *consorcio* <sup>(1)</sup>.
- La rationalisation de l'organisation des activités en Italie, avec notamment l'acquisition de la participation de 49 % d'UniCredit dans CNP Vita Assicura S.p.A, permettant à CNP Assurances de porter sa participation dans CNP Vita Assicura S.p.A à 100 %, ainsi que la vente de 6,5 % de CNP UniCredit Vita S.p.A. (CUV) à UniCredit, CNP Assurances conservant une participation majoritaire de 51 % dans CUV.
- Le rachat de la participation minoritaire (34 %) de Swiss Life dans Assurance, holding de Filassistance International, et devient son unique associé. Cette cession s'accompagne d'un engagement de continuité du partenariat entre Swiss Life France et Filassistance International.

## Risque pays

Le risque lié aux pays est le risque de pertes liées à des facteurs politiques, économiques, juridiques ou sociaux d'un pays, ainsi qu'à la réglementation et aux contrôles des autorités locales des pays dans lesquels les entités du Groupe sont présentes.

Le Groupe étant présent dans de nombreux pays, en Europe et en Amérique du Sud, la continuité et le développement de ses activités dépendent en partie de la santé économique et de la stabilité politique de ces pays.

Plus particulièrement, l'équilibre économique de certaines activités peut dépendre de la réglementation et des engagements que prend l'État dans lequel ces activités sont menées : l'assureur peut notamment être amené à avancer des fonds pour le compte de l'État. Une évolution réglementaire (par exemple concernant les majorations légales sur rentes viagères en 2017) ou un renoncement de l'État sur ses engagements peut générer des situations de litiges, qui peuvent avoir des impacts importants en termes de résultat si l'issue est défavorable pour le Groupe. Cela pourrait être le cas au Brésil où Caixa Seguradora a avancé des fonds pour le compte de l'État brésilien, dans le cadre de mécanisme de place d'assurance administrée.

## Point sur la crise ukrainienne

Le conflit russo-ukrainien survenu en février 2022 a généré un contexte de grande instabilité internationale, dont nul ne sait aujourd'hui encore, quelle en sera l'issue.

Selon la Banque Mondiale, l'économie mondiale demeure affaiblie par ce conflit du fait des importantes perturbations dans le commerce, et les chocs constatés sur le prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

Pour l'ensemble des acteurs économiques et pour les Etats impliqués dans cette crise, le conflit caractérise un risque systémique qui est venu exacerber parfois des risques particuliers déjà bien identifiés

Le risque inflationniste attendu à la hausse s'est en effet aggravé en 2022 avec la crise énergétique qui a caractérisé l'impact principal de ce conflit. Les taux n'ont cessé

- Le lancement d'un fond de retraite professionnelle et supplémentaire, dont la demande d'agrément a été validée par l'ACPR le 21 septembre 2022, permettant ainsi à CNP Assurances de transférer son portefeuille éligible des engagements de retraite.
- Le projet de prolongation du partenariat industriel en épargne et prévoyance avec BPCE jusqu'en 2035, actuellement en vigueur jusqu'en 2030.
- Le renouvellement pour dix ans (jusqu'en 2032) de l'accord de partenariat signé en 2012 entre la filiale argentine CNP Seguros et Banco Credicoop. Un renouvellement qui conforte une forte ambition de développement sur le marché argentin de l'assurance.

Le modèle d'affaires du Groupe reposant pour une large part sur le maintien des partenariats existants et sur la capacité à en nouer de nouveaux, le risque de partenariat est considéré comme **critique**.

Le Groupe est ainsi soumis et contraint par les réglementations et contrôles des autorités locales. On peut citer notamment le cas du Brésil, où le versement de dividendes à CNP Assurances doit faire l'objet de l'approbation de la banque centrale brésilienne, ou encore les activités de courtage réalisées par Wiz Soluções e Corretagem de Seguros (société du Groupe dont CNP Seguros Holding Brasil S.A. est actionnaire minoritaire à hauteur de 25 %), cotée à la BOVESPA (Bourse de São Paulo du Brésil), la plaçant ainsi sous la supervision de la CVM (Commission des Valeurs Mobilières), soit l'équivalent de l'AMF en France.

Le Groupe inclut en particulier des filiales importantes au Brésil et en Italie dont 20 % et 21 % du chiffre d'affaires 2022 du Groupe est réalisé respectivement dans ces deux pays. L'activité du Groupe en France demeure la première avec plus de 53 % du chiffre d'affaires à fin 2022. Le Groupe évalue également le niveau de risque associé à un pays par la notation établie par Euler Hermès, qui demeure modéré pour l'Italie, et sensible pour le Brésil.

En 2022, la surveillance du risque pays a été renforcée avec la mise en place d'indicateurs dédiés dans le *Risk Appetite Statement* du Groupe, axés sur la solvabilité, la sinistralité et la collecte.

Au niveau du Groupe, le risque pays est considéré comme **majeur**.

d'augmenter, et sont considérés comme le premier outil de maîtrise du risque inflationniste par les banques centrales.

La menace cyber est toujours considérée comme « numéro un » pour le secteur de l'assurance, et financier de manière générale. Le groupe CNP Assurances reste en veille constante dans ce domaine et procède sans relâche, à l'amélioration constante de son dispositif de maîtrise du risque.

Le risque pays dans les zones de présence de CNP Assurances s'élève du fait des tensions politiques et économiques : élévation sensible pour la France et l'Italie notamment, en tant qu'Etats membres de l'Union Européenne, laquelle apporte un soutien vigoureux à l'Ukraine ; élévation modérée pour le Brésil du fait de son éloignement et de sa relative neutralité par rapport au conflit. CNP Assurances

(1) *Forme d'épargne tontinière propre au Brésil constituant une alternative au financement bancaire traditionnel. Comme dans un plan d'épargne logement français, le client peut être successivement épargnant puis emprunteur.*

n'identifie pas de risques spécifiques qui résulteraient des sanctions prises à l'encontre de personnes ou d'entités russes. D'une part, CNP Assurances a simplement adopté les sanctions décidées par l'Union Européenne sans se distinguer des autres acteurs économiques de l'Union. D'autre part, CNP Assurances n'a pas d'exposition particulière à la Russie et à ses ressortissants. Seule la filiale chypriote a quelques polices d'assurance souscrites auprès de citoyens russes, lesquels assurés, vérifications faites, ne sont pas visés par les sanctions.

## Risque lié à l'évolution réglementaire

Il désigne le risque lié à un changement futur de la réglementation, y compris les pratiques de place ; ainsi qu'à la mise en place d'une nouvelle réglementation de nature à impacter le modèle d'affaires d'une entité ou qui implique une adaptation coûteuse des systèmes d'information de l'entreprise.

La mise en place de nouvelles réglementations, en Europe ou dans les pays où le Groupe exerce son activité, peut s'avérer complexe et coûteuse pour CNP Assurances. Elle mobilise de nombreux métiers, implique une adaptation des systèmes d'information du Groupe, elle a un coût élevé en termes de formation et d'apprentissage du nouveau cadre réglementaire. Ces dernières années par exemple, le règlement général de protection des données personnelles (RGPD), la directive distribution assurance (DDA), PACTE, Sapin 2 et les directives européennes successives en matière de LCB-FT ont nécessité la mise en œuvre de projets d'envergure pour le Groupe.

Les nouvelles réglementations peuvent être de nature à impacter le modèle d'affaires du Groupe. Ainsi, les nouvelles normes comptables IFRS 17, entrées en vigueur en 2023, et IFRS 9, pourraient modifier la présentation des indicateurs d'activité publiés chaque trimestre et avoir un impact sur la stratégie d'investissement de CNP Assurances. De même, la revue de Solvabilité 2 pourrait conduire à une baisse de la solvabilité du Groupe.

Des évolutions au niveau européen et en France en matière de réglementation relative aux produits d'assurance visant à protéger le consommateur peuvent avoir un impact significatif sur l'activité en France et dans d'autres pays en Europe comme par exemple la demande de l'ACPR en France d'amélioration de transparence sur les frais d'entrée et de gestion en assurance vie ou encore les différentes initiatives

## Risque lié au Business model

Le risque sur le *Business Model* représente le risque sur le modèle économique ou d'affaires de l'entreprise.

Un *Business Model* soutenable est caractérisé par la satisfaction de l'ensemble des parties prenantes, par une rentabilité suffisante pour financer la solvabilité et le développement des affaires dans la durée, ainsi qu'un niveau de maîtrise des risques adapté.

Le risque de crédit et de contrepartie connaît un impact faible, en raison d'une exposition directe et indirecte à la Russie et à l'Ukraine très limitée. Les émetteurs les plus exposés à la crise (énergéticiens et banques) font l'objet d'un suivi constant, sans alerte à ce stade.

CNP Assurances, avec son actionnaire La Banque Postale, restent vigilants sur les effets à court et moyen termes de cette crise et la direction que pourraient prendre les belligérants, aggravant davantage, ou non, la situation économique, sociale et financière actuellement déjà en berne.

d'EIOPA visant à inciter les assureurs de prévenir et remédier des éventuellement conflits d'intérêt découlant de la vente de produits d'assurance-crédit.

Au niveau produit, en France, la loi Lemoine, promulguée en février 2022, a instauré notamment un droit de résiliation infra-annuelle (RIA) de l'assurance emprunteur, et a introduit également la suppression de la sélection médicale pour les prêts inférieurs à 200 k€. Des travaux ont été menés pour adapter les produits à ces nouvelles exigences réglementaires. Par ailleurs, le suivi de risque de rachat a été renforcé et les actions de défense de portefeuille sont déployées en collaboration avec les partenaires. La réglementation a également évolué avec la mise en place d'un plafond de commissions pour les produits emprunteur en Allemagne et en Pologne et a nécessité des travaux importants à l'adaptation des produits.

De plus, en France, la réforme des retraites à venir peut avoir un impact important sur le niveau des engagements des produits prévoyance et retraite dont l'ampleur dépendra des modalités de la réforme à venir.

Ces évolutions réglementaires, englobant les domaines prudentiels, de la comptabilité, la conformité, du juridique et de la fiscalité, ainsi que les risques ESG font l'objet d'un suivi particulier, notamment par le biais des *reportings* trimestriels des risques du Groupe, présentés au comité exécutif du groupe CNP Assurances et communiqués à la direction des risques du groupe La Banque Postale. Le Groupe et ses filiales réalisent par ailleurs une veille active sur les sujets cités *supra* pour assurer la mise en place et anticiper ces changements réglementaires.

Au global, ce risque est donc considéré comme **majeur** pour le Groupe.

À fin 2022, le risque brut peut être jugé critique au regard de l'enjeu de transformation des encours pour le Groupe et de l'objectif de renforcement du segment prévoyance/protection.

Le suivi de ce risque est réalisé de manière fine *via* la projection de la solvabilité du groupe CNP Assurances par l'ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*). Des mesures sont prises dès lors que le niveau de solvabilité atteint le seuil d'alerte.

Le risque est ainsi considéré comme **majeur** pour l'entreprise.

## Risque lié à la gestion des ressources humaines

Le risque peut être lié, d'une part, à une mauvaise adéquation de la politique et de la stratégie RH du Groupe à son plan stratégique, et, d'autre part, aux contextes internes et externes à l'entreprise qui pourraient menacer la stratégie et les objectifs de l'entreprise.

Le climat social actuel, fortement marqué par la hausse généralisée des prix, peut présenter un risque d'un point de vue des ressources humaines, illustré par un risque de revendications salariales, comme celles observées en début d'année en France chez la plupart des acteurs de la place. Peuvent en découler, des risques de réputation, d'image et des risques opérationnels. Le contexte de forte tension sur le marché du travail sur certaines compétences rares (par exemple sur IFRS 17) dans un contexte de poids réglementaire croissant (IFRS, risques, non-conformité...) peut également occasionner des difficultés. Peuvent être impactées l'adéquation aux besoins d'expertises des métiers, et, *in fine*, l'adéquation des compétences aux besoins. Le contexte d'inflation généralisée a également des répercussions sur les budgets de fonctionnement, sur la sous-traitance, sur la prestation externe, ce qui peut parfois amener à revoir les processus déployés.

Le Groupe opère également une phase de transformation interne en lien avec les différents projets d'envergure menés, tels que le développement en France et à l'international, ainsi que l'adaptation à un nouvel environnement réglementaire. Les nombreux projets peuvent mener à une charge

opérationnelle conséquente. Par ailleurs, une pénurie de main d'œuvre experte sur le marché rend les recrutements plus longs et plus difficiles. La mutation de la culture d'entreprise avec la mise en place de nouvelles méthodes de travail ainsi que l'adaptation de certains métiers (du fait du renforcement de l'intégration avec l'actionnaire et distributeur) constituent également un point d'attention.

La maîtrise des risques liés à la gestion des ressources humaines est effective. Sont à noter la qualité du dialogue social entre la direction et les représentants des salariés, ainsi que les chantiers mis en œuvre en interne afin d'accompagner les collaborateurs dans les changements de culture d'entreprise, tels que les efforts de formation et de développement des talents en interne. Les sujets relatifs aux ressources humaines sont également suivis et font preuve d'une maîtrise d'un point de vue du risque opérationnel avec le comité des risques opérationnels et du contrôle interne qui se tient à fréquence semestrielle. Ce comité a pour objectif de décliner le dispositif de gestion des risques opérationnels, de s'assurer de la bonne application des politiques de risque opérationnel et de contrôle permanent, et de suivre les résultats des dispositifs de maîtrise des risques.

Au niveau du Groupe, le risque est considéré comme **majeur** compte tenu des enjeux auxquels le Groupe a fait face en 2022, mais il est atténué grâce à une maîtrise des risques efficiente.

## Risque lié à la transformation de l'entreprise

Ce risque est défini comme étant le risque de transformation insuffisante ou trop lente de l'entreprise, de non atteinte de la performance économique souhaitée et des ambitions stratégiques ou encore le risque lié à la mauvaise implémentation des projets de transformation structurants.

Il inclut, pour le Groupe, le volet des ressources humaines, en lien la transformation de l'organisation évoquée dans le risque de gestion des ressources humaines, présentant un risque majeur, ainsi que le volet stratégique et business comprenant notamment l'ambition stratégique de transformation des encours du Groupe, les projets d'extension à l'international, le développement de l'activité de l'entreprise, ainsi que l'initiative stratégique qui s'inscrit dans le programme de transformation de l'entreprise.

Ainsi, l'organisation de l'entreprise a été repensée pour soutenir son développement et sa transformation, en revoyant le déploiement des expertises :

- la structuration du Groupe en cinq business units : deux en charge du développement à l'international et trois du développement en France avec les différents partenaires et canaux de distribution.

- la création de deux directions expertes pour impulser, accompagner et cadrer le développement :
  - La direction de la transformation stratégique qui assure le suivi de l'exécution de la stratégie, et qui intègre notamment l'aspect RSE et le développement par la croissance externe.
  - La direction technique et innovation, qui a notamment pour mission d'accélérer la transformation de l'offre de solutions (produits et services) pour les clients et partenaires.

D'un point de vue plus opérationnel et en termes de gestion des risques, une tolérance au risque (via des indicateurs de perte) a été définie pour les projets importants, notamment IT, et une approche risque a été déployée dans l'entreprise, qui consiste à émettre un avis de la fonction de gestion des risques sur différents projets.

Ce risque était auparavant pris en compte au niveau des risques opérationnels, qui ne concernait que la mauvaise implémentation des projets. La définition a été revue compte tenu des enjeux et des projets d'envergure que comprend la transformation du Groupe. Le risque est alors considéré **majeur**.

## 5.6 Facteurs de risques liés au changement climatique

Les risques financiers liés aux effets du changement climatique auxquels le groupe CNP Assurances est exposé peuvent être analysés selon trois axes :

- l'activité d'investissement ;
- l'activité d'assurance ;
- le fonctionnement interne.

Ces risques peuvent prendre plusieurs formes :

- **le risque physique**, c'est-à-dire le risque résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques ;
- **le risque de transition**, c'est-à-dire le risque résultant des effets d'une transition vers un modèle économique bas-carbone. Ce risque inclut notamment le risque réglementaire (lié à un changement dans les politiques publiques : interdiction ou restriction de certaines activités comme la mise en place de quotas, évolution de la fiscalité comme l'instauration de taxes carbone, d'amendes, de systèmes de bonus-malus écologiques), le risque technologique (lié à des innovations et ruptures technologiques favorables à la lutte contre le changement

climatique), le risque de marché (modification de l'offre et de la demande de la part des entreprises et des consommateurs) et le risque juridique.

Consciente des effets actuels et à venir du changement climatique, CNP Assurances a mis en place en 2019 un comité risques climatiques, étendu en 2021 aux risques liés à la biodiversité. Ce comité suit chaque trimestre la feuille de route à mettre en œuvre pour gérer les risques climatiques dans toutes les composantes de l'activité de l'entreprise. Il réunit la direction RSE, la direction des risques, la direction des investissements, la direction technique et innovation, la fonction actuarielle et le secrétariat général. Depuis 2021, le comité risques climatiques a été étendu au suivi de l'avancée des travaux des filiales sur la gestion des risques climatiques.

Le risque lié au changement climatique est également intégré dans la politique de gestion des risques de l'entreprise, à travers notamment, la prise en compte des risques en matière de durabilité dans ces politiques, ou encore l'intégration de ce risque dans le *Risk Appetite Statement* du Groupe permettant ainsi son encadrement.

### Le risque physique

CNP Assurances a mené plusieurs études du risque physique de son portefeuille d'investissements qui ont permis de mettre en évidence l'exposition de certains Etats, entreprises, immeubles ou forêts à différents aléas climatiques. CNP Assurances a pour objectif, au regard des études et des données disponibles à date, de limiter cette exposition via des décisions d'investissement adaptées. Ainsi la gestion de ces investissements repose sur des analyses ESG intégrant désormais les risques climatiques. Il conviendra de mettre à jour et de mesurer plus précisément l'exposition du portefeuille d'investissements à différents aléas climatiques en fonction de l'évolution des différents scénarios de réchauffement climatique dans les années à venir.

Concernant l'activité d'assurance, le groupe, qui intervient principalement en assurance de personnes, est avant tout concerné par les impacts défavorables du changement climatique sur la mortalité et la morbidité. CNP Assurances a participé de manière volontaire en 2020 à l'exercice de stress test climatique mené par l'ACPR et la Banque de France. Ce stress test a couvert différents scénarios de transition. Pour les assureurs de personnes comme CNP Assurances, le scénario de forte hausse des températures induit une hausse de la sinistralité, causée par une hausse de la pollution et des maladies vectorielles, qui impacterait :

- les garanties décès des contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur
- les garanties arrêt de travail des contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur
- les garanties frais soins de santé des contrats de prévoyance

L'exercice a permis de quantifier l'exposition de CNP Assurances aux scénarios climatiques proposés par

l'ACPR, et notamment la hausse potentielle de la sinistralité des contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur. L'exercice a ainsi mis en avant une certaine résilience de CNP Assurances face au risque climatique au passif : la hausse potentielle de la sinistralité induite par la survenance du risque physique pourrait être compensée dans une certaine mesure par une hausse de la tarification des contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur. Par ailleurs, l'exposition de CNP Assurances au risque de mortalité via ses contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur est en partie compensée par son exposition au risque de longévité via ses contrats de retraite.

Lors du renouvellement annuel de ses couvertures de réassurance, le Groupe est également exposé à différents risques liés au changement climatique : hausse du prix de la réassurance et/ou baisse de la capacité de réassurance des périls climatiques, inadéquation entre la durée de la couverture de réassurance - généralement annuelle - et celle de la couverture d'assurance - parfois pluriannuelle.

Concernant le fonctionnement interne, les bâtiments d'exploitation et les collaborateurs du Groupe sont situés dans des pays (76 % en Europe, 24 % en Amérique latine) qui, compte tenu de leur niveau de développement, ne semblent pas les plus vulnérables à des aléas climatiques pouvant gravement perturber l'activité opérationnelle. Le risque physique est géré à travers la mise à jour régulière du plan de continuité permettant d'assurer la continuité d'activité des collaborateurs en cas de survenance d'aléas climatiques. Il conviendra de mesurer plus précisément l'exposition de nos moyens de production à différents aléas climatiques en fonction de différents scénarios de réchauffement climatique dans les années à venir.

### Le risque de transition

Concernant l'activité d'investissement, CNP Assurances a adopté en 2015 une stratégie bas carbone en faveur de la transition énergétique, puis s'est engagée en 2019 à viser la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050 en adhérant à la *Net-Zero Asset Owner Alliance*. Afin d'atteindre la neutralité carbone, CNP Assurances s'est fixée en 2021 de nouveaux objectifs ambitieux à horizon 2025

alignés avec les connaissances scientifiques actuelles, notamment de réduire de 25 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) de son portefeuille actions et obligations d'entreprises détenues en direct (étendu aux infrastructures en 2022) et de 10 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) de son portefeuille immobilier détenu en direct.

Afin de limiter le risque d'actifs échoués dans son portefeuille d'investissements, CNP Assurances a adopté en 2020 un plan de sortie définitive du charbon thermique : elle s'est engagée pour cela à atteindre une exposition directe au charbon thermique de son portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde. Ces engagements ont été complétés en 2021 et en 2022 par une politique encadrant ses investissements dans le pétrole et le gaz fossiles.

Concernant l'activité d'assurance, CNP Assurances pourrait être impactée par différents risques de transition, notamment :

- des modifications du comportement d'épargne de ses clients (modification du taux d'épargne ou du taux de rachat) qui impacteraient la collecte nette en épargne-retraite

- des réglementations environnementales plus strictes qui pourraient perturber le marché immobilier ou les revenus des ménages et impacter par conséquent l'activité d'assurance emprunteur ou de caution de prêt immobilier

Concernant le fonctionnement interne, CNP Assurances est exposée au risque de transition en cas d'absence de maîtrise des principaux postes d'émission de gaz à effet de serre (GES). Le bilan des émissions de GES, établi annuellement, et la mise en place d'un prix interne du carbone, permet d'orienter les efforts du Groupe vers les actions les plus pertinentes liées aux bâtiments d'exploitation et aux déplacements des collaborateurs.

Au global, le risque lié au changement climatique est donc considéré **majeur** pour le Groupe.

## Chapitre

# 6

## Déclaration de performance extra-financière

---

### 6.1 Indicateurs de performance extra-financière

Depuis plus de 170 ans, CNP Assurances œuvre au quotidien pour construire avec ses partenaires des solutions complètes et innovantes de protection permettant à chacun d'avancer sereinement dans la vie. Face à des besoins variés de protection, le groupe CNP Assurances couvre deux segments d'activité complémentaires, l'épargne/retraite d'une part et la prévoyance/protection d'autre part, et déploie une démarche de responsabilité sociétale et environnementale sur l'ensemble de ses activités.

Les grandes mutations démographiques, environnementales et numériques, qui suscitent autant d'aspirations que de risques de fractures et d'exclusions, font émerger de nouveaux besoins de couverture d'assurance. Dans ce contexte, CNP Assurances souhaite contribuer à une société inclusive et durable. En témoigne sa raison d'être inscrite dans ses statuts en avril 2021 après une phase de recueil des attentes de ses parties prenantes :

**« Assureurs et investisseurs responsables animés par la vocation citoyenne de notre Groupe, nous agissons avec nos partenaires pour une société inclusive et durable en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie. »**

Cette ambition se traduira par des engagements et des objectifs précis, définis en étroite concertation avec les différentes entités du Groupe qui auront à court, moyen et long termes la responsabilité de les mettre en œuvre. Ces engagements et ces objectifs en lien avec la raison d'être permettront de démontrer l'attention portée par CNP Assurances à l'ensemble de ses parties prenantes.

## Chiffres clés de la déclaration de performance extra-financière 2022

### Gouvernance

- 80,4 % de compétence collective des membres du conseil d'administration sur la prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement.
- 78,4 % de compétence collective des membres du conseil d'administration sur la prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance.
- 53 % de femmes au conseil d'administration au 31 décembre 2022.
- 58 % de femmes au comité exécutif au 31 décembre 2022.
- Parmi les 9 % d'entreprises du secteur de l'assurance les mieux notées par les agences de notation ESG.

### Sociétal

- 32 millions d'assurés en prévoyance/protection et 14 millions en épargne/retraite.
- 99,7 % des demandes d'assurance emprunteur ayant fait l'objet d'une proposition de contrat en France.
- 650 000 contrats de micro-assurance au Brésil.
- 91 % des investissements gérés avec des filtres ESG.
- 118 pays exclus de notre portefeuille d'investissements pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie et des libertés.
- 2,9 M€ de contributions financières versées pour soutenir des actions à impact sociétal.

### Social

- 5 645 collaborateurs.
- 96 % de collaborateurs en CDI.
- 48 % de femmes parmi les cadres.
- 7 % de collaborateurs en situation de handicap en France.
- 99/100 d'index d'égalité salariale femmes-hommes en France.

### Environnemental

- 4 378 682 tCO<sub>2</sub> d'émissions de gaz à effet de serre liées au portefeuille d'investissements en France (scope 3 : actions, obligations d'entreprise, infrastructures et immobilier en direct).
- 77 337 tCO<sub>2</sub> d'émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement interne (scope 1, 2 et 3 hors émissions liées au portefeuille d'investissements).
- 8 % des investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie sur la base du chiffre d'affaires des entreprises, et 9 % sur la base des dépenses d'investissements des entreprises.
- 92 % des dialogues actionnaires avec les entreprises ayant abordé les enjeux climatiques.
- Empreinte biodiversité du portefeuille d'investissements en France (actions et obligations d'entreprise en direct) de - 25 m<sup>2</sup>.MSA par millier d'euros investi.
- Dépendance à la biodiversité du portefeuille d'investissements en France (actions et obligations d'entreprise en direct) : 26 % du portefeuille investi dans des entreprises fortement ou très fortement dépendantes d'au moins un service écosystémique.

## 6.2 Modèle d'affaires

### Au cœur du modèle d'affaires de CNP Assurances et ses filiales

#### Défis et solutions



##### **Dans un environnement de marché incertain**

Diversifier le mix d'activités vers les unités de compte et les activités de risques



##### **Dans un marché européen mature**

Trouver des relais de croissance et de nouveaux partenariats, en particulier à l'international



##### **Face aux attentes accrues des clients**

Faciliter tous les parcours de vie en combinant humain et digital



##### **Face à l'urgence écologique**

Optimiser l'impact des investissements et des offres sur le climat et la biodiversité

#### Atouts

##### **32 millions d'assurés**

en prévoyance/protection et **14 millions** en épargne/retraite dans le monde

##### **L'expertise pointue des 5 645 collaborateurs**

tant en matière d'assurance que d'investissement

##### **Des partenariats bancaires de long terme**

avec des perspectives scellées jusqu'en 2030, 2036 voire 2046

##### **Des partenaires distributeurs diversifiés**

##### **Des positions fortes**

en France, en Italie et au Brésil

##### **Le rapprochement avec La Banque Postale**

porteur de diversification et d'innovation

##### **Une situation financière solide**

confortée par l'appartenance au pôle financier public

#### Stratégie

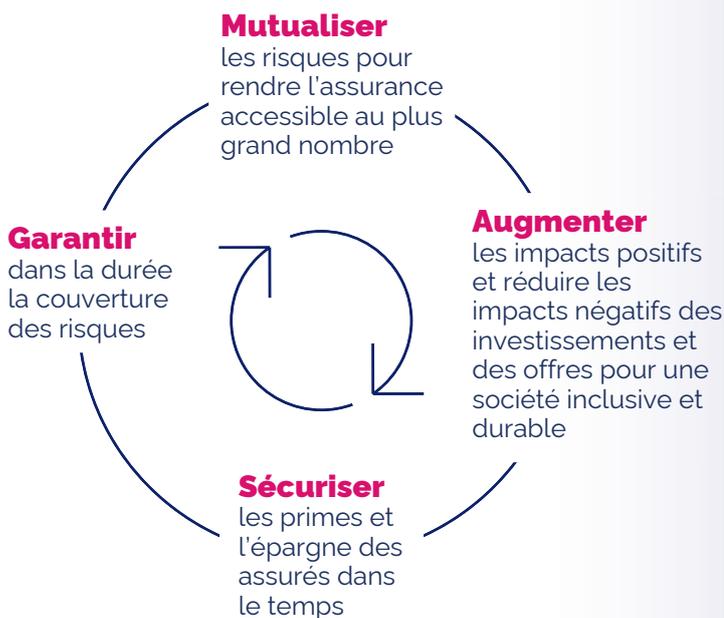
Sécuriser nos fondamentaux, développer des leviers

« Assureurs et investisseurs responsables animés par la vocation citoyenne de notre Groupe, nous agissons avec nos partenaires pour une société inclusive et durable en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie. »

## LA RAISON D'ÊTRE

### Activités

#### Assureur et investisseur responsable



### Création de valeur

#### Clients

• 31,2 Md€ de prestations versées sous forme de capital ou de rente

**Partenaires** distributeurs, prestataires, fournisseurs  
• 4,5 Md€ de commissions et d'achats payés

#### Collaborateurs

• 0,5 Md€ de salaires versés

#### Actionnaire et investisseurs

• 1 Md€ de dividendes et d'intérêts versés

#### Société

• 0,8 Md€ d'impôt sur les sociétés payé \*

#### Planète

• 25,2 Md€ d'encours d'investissements verts

\* CNP Assurances contribue par ailleurs au budget des États des pays dans lesquels elle est implantée par le biais d'autres taxes

de croissance et de diversification, et transformer notre modèle

## 6.3 Informations relatives au règlement taxonomie

Le règlement taxonomie – règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 – établit les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Selon ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- l'adaptation au changement climatique ;
- l'atténuation du changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour les exercices 2021 et 2022, seuls les deux premiers objectifs environnementaux sont applicables.

Une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental ou alignée avec la taxonomie si cette activité :

- est éligible à la taxonomie, c'est-à-dire mentionnée dans les actes délégués du règlement taxonomie ;
- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux ;
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- est exercée dans le respect de certaines garanties minimales ;

### 6.3.1 Indicateurs relatifs à la souscription

Les indicateurs relatifs à la souscription couvrent l'objectif environnemental d'adaptation au changement climatique. Ils portent sur le périmètre de l'assurance non-vie et reposent sur la méthodologie suivante :

- les **primes émises brutes en assurance non-vie** sont relatives aux 12 lignes d'activité non-vie au sens de la directive Solvabilité 2 :
  - a) assurance incendie et autres dommages aux biens ;
  - b) autre assurance des véhicules à moteur ;
  - c) assurance maritime, aérienne et transport ;
  - d) assurance de frais médicaux ;
  - e) assurance de protection de revenus ;
  - f) assurance d'indemnisation des travailleurs ;
  - g) assurance de responsabilité civile automobile ;
  - h) assistance ;
  - i) assurance de responsabilité civile générale ;
  - j) assurance crédit et caution ;
  - k) protection juridique ;
  - l) pertes pécuniaires diverses ;
- les **primes émises brutes des lignes d'activité mentionnées dans les actes délégués du règlement taxonomie** sont relatives aux huit lignes d'activité mentionnées au 10.1 de l'annexe II des actes délégués du règlement taxonomie :

- est conforme aux critères techniques des actes délégués du règlement taxonomie.

Conformément à l'article 8 du règlement taxonomie, complété par les règlements délégués (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021, et (UE) 2022/631 du 9 mars 2022, CNP Assurances publie ci-dessous la manière et la mesure dans laquelle les activités de l'entreprise sont associées à des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental. À compter de l'exercice 2021, le règlement taxonomie demande notamment aux assureurs de communiquer :

- la part des primes émises brutes <sup>(1)</sup> en assurance non-vie éligibles à la taxonomie ;
- la part des encours d'investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie.

À compter de l'exercice 2023, ces informations sur les activités éligibles à la taxonomie seront complétées par des informations sur les activités alignées avec la taxonomie.

CNP Assurances a fait ses meilleurs efforts pour publier les informations relatives au règlement taxonomie, en s'appuyant sur les textes réglementaires connus à date et sur des échanges avec d'autres compagnies d'assurance afin de partager l'interprétation des textes. Cependant, compte tenu de la complexité du règlement taxonomie, les informations publiées par CNP Assurances seront amenées à être précisées dans les prochaines déclarations de performance extra-financière.

- a) assurance incendie et autres dommages aux biens ;
- b) autre assurance des véhicules à moteur ;
- c) assurance maritime, aérienne et transport ;
- d) assurance de frais médicaux ;
- e) assurance de protection de revenus ;
- f) assurance d'indemnisation des travailleurs ;
- g) assurance de responsabilité civile automobile ;
- h) assistance ;

- les **primes émises brutes éligibles sont relatives aux trois lignes d'activité pouvant offrir une couverture d'assurance explicite contre les aléas climatiques** conformément à la position de place retenue par France Assureurs :
  - a) assurance incendie et autres dommages aux biens ;
  - b) autre assurance des véhicules à moteur ;
  - c) assurance maritime, aérienne et transport.

La communication de la Commission européenne du 6 octobre 2022 sur l'interprétation de certaines dispositions légales de l'acte délégué sur la publication d'informations au titre de l'article 8 du règlement établissant la taxonomie de l'UE précise qu'un assureur, dans le cadre de la publication d'informations sur l'éligibilité à la taxonomie, doit tenir compte des activités d'assurance non-vie éligibles mentionnées au 10.1 de l'annexe II des actes délégués du règlement taxonomie. Comme indiqué dans l'intitulé de l'activité, en plus d'appartenir à une ligne d'activités pertinente, les contrats d'assurance doivent, pour pouvoir participer à l'éligibilité à la taxonomie, couvrir les risques liés aux aléas climatiques visés à l'appendice A de l'annexe II des actes délégués du règlement taxonomie.

(1) Le règlement taxonomie demande aux assureurs de publier les primes émises brutes. Pour rappel, le chiffre d'affaires publié par le groupe CNP Assurances se base sur les primes acquises brutes.

À ce stade, compte tenu de la faible matérialité des activités d'assurance non-vie dans le chiffre d'affaires consolidé, le groupe CNP Assurances n'a pas réalisé d'analyse des contrats d'assurance inclus dans les lignes d'activité identifiées comme éligibles à la taxonomie et s'est basé sur la position de place

retenue par France Assureurs restreignant l'éligibilité aux trois lignes d'activité pouvant offrir une couverture d'assurance explicite contre les aléas climatiques (et non aux huit lignes d'activité mentionnées dans les actes délégués du règlement taxonomie).

Indicateur	Reporting réglementaire 2021		Reporting réglementaire 2022		Périmètre
	Montant 2021 en Md€	Montant 2021 en % des primes émises brutes en assurance non-vie	Montant 2022 en Md€	Montant 2022 en % des primes émises brutes en assurance non-vie	
Primes émises brutes en assurance non-vie	1,4 Md€	100 %	1,5 Md€	100 %	Groupe
Primes émises brutes des lignes d'activité mentionnées dans les actes délégués du règlement taxonomie	1,1 Md€	77 %	1,2 Md€	79 %	Groupe
Primes émises brutes éligibles relatives aux lignes d'activités pouvant offrir une couverture d'assurance explicite contre les aléas climatiques <sup>(1)</sup>	0,2 Md€	14 %	0,2 Md€	15 %	Groupe

(1) a) Assurance incendie et autres dommages aux biens ; b) autre assurance des véhicules à moteur ; c) assurance maritime, aérienne et transport.

Pour le groupe CNP Assurances, la part des primes émises brutes en assurance non-vie éligibles à la taxonomie est passée de 14 % à 15 % entre 2021 et 2022. Seules les filiales brésilienne et chypriote ont des primes éligibles relatives aux

lignes d'activités pouvant offrir une couverture d'assurance explicite contre les aléas climatiques. Ces primes éligibles sont globalement stables entre 2021 et 2022.

### 6.3.2 Indicateurs relatifs aux investissements

Les indicateurs relatifs aux investissements couvrent les objectifs environnementaux d'adaptation au changement climatique et d'atténuation du changement climatique. Ils portent sur le périmètre des portefeuilles en euros et en unités de compte du Groupe et reposent sur la méthodologie suivante :

- les encours d'investissements correspondent aux placements des activités d'assurance nets des instruments dérivés passifs ainsi qu'à la trésorerie, tels que présentés dans le bilan consolidé IFRS du groupe CNP Assurances, auxquels sont ajoutées les plus-values latentes IFRS des immeubles de placement et des titres classés en *held-to-maturity* (HTM) ;
- les obligations souveraines, y compris lorsqu'il s'agit d'obligations vertes ou durables, ne sont pas considérées comme éligibles à la taxonomie ;
- la liste des entreprises tenues ou non tenues de publier des informations extra-financières est fournie par le prestataire ISS ESG sur la base des caractéristiques des entreprises (européennes, cotées, d'intérêt public, nombre de salariés, chiffre d'affaires, bilan) ;
- par simplification, les entreprises détenues par le groupe CNP Assurances via des actifs non cotés (fonds d'infrastructure, fonds de *private equity*) sont supposées non tenues de publier des informations extra-financières.

Conformément à l'article 8, paragraphe 4, du règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021, les indicateurs relatifs aux investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie doivent être fondés sur les informations les plus récentes publiées par les contreparties.

Le reporting réglementaire publié ci-dessous repose sur les principes suivants :

- sont considérés comme éligibles à la taxonomie les immeubles et forêts détenus par le groupe CNP Assurances à des fins d'exploitation ou d'investissement, en tant qu'activités économiques mentionnées respectivement au 1 et au 7 des annexes I et II des actes délégués du règlement taxonomie,
- sont considérées comme éligibles à la taxonomie les actions et obligations, détenues en direct ou via des fonds, d'entreprises tenues de publier des informations extra-financières, à hauteur du pourcentage de leur chiffre d'affaires ou de leurs dépenses d'investissement correspondant à des activités économiques éligibles à la taxonomie. Ces pourcentages sont publiés par les entreprises et collectés par le fournisseur de données ISS ESG sans aucune estimation ;
- pour l'exercice 2021, aucun investissement n'a pu être considéré comme non-éligible à la taxonomie car le groupe CNP Assurances ne disposait pas à l'époque des données publiées par les entreprises. A compter de 2022, sont considérées comme non-éligibles à la taxonomie les actions et obligations, détenues en direct ou via des fonds, d'entreprises tenues de publier des informations extra-financières, à hauteur du pourcentage de leur chiffre d'affaires ou de leurs dépenses d'investissement correspondant à des activités économiques non-éligibles à la taxonomie. Ces pourcentages sont publiés par les entreprises et collectés par le fournisseur de données ISS ESG sans aucune estimation ;
- à ce stade et compte tenu du peu d'informations relatives au règlement taxonomie publiées par les entreprises, les obligations vertes ou durables émises par les entreprises ne font pas l'objet d'un traitement différent des autres obligations émises par les entreprises.

La part des encours d'investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie est publiée par le groupe CNP Assurances selon deux modalités conformément règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021 :

- en pondérant les encours investis en actions et obligations d'entreprise par le pourcentage de leur chiffre d'affaires correspondant à des activités économiques éligibles à la taxonomie (base chiffre d'affaires) ;

- en pondérant les encours investis en actions et obligations d'entreprise par le pourcentage de leurs dépenses d'investissement correspondant à des activités économiques éligibles à la taxonomie (base dépenses d'investissement).

Indicateur	Reporting réglementaire 2021		Reporting réglementaire 2022		Périmètre
	Montant 2021 en Md€	Montant 2021 en % des encours d'investissements	Montant 2022 en Md€	Montant 2022 en % des encours d'investissements	
Encours d'investissement <sup>(1)</sup>	444,7 Md€ <sup>(2)</sup>	100 %	400,3 Md€	100 %	Groupe
Encours d'investissements dans des obligations souveraines	142,7 Md€	32 %	150,3 Md€	38 %	Groupe
Encours d'investissements dans des produits dérivés	- 0,2 Md€	0 %	2,3 Md€	1 %	Groupe
Encours d'investissements dans des entreprises non-tenues de publier des informations extra-financières	82,2 Md€	18 %	112,2 Md€	28 %	Groupe
Encours d'investissements dans des activités économiques non-éligibles à la taxonomie (base chiffre d'affaires)	0,0 Md€	0 %	54,2 Md€	14 %	Groupe
Encours d'investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie (base chiffre d'affaires)	21,0 Md€	5 %	31,4 Md€	8 %	Groupe
Encours d'investissements dans des activités économiques non-éligibles à la taxonomie (base dépenses d'investissement)	0,0 Md€	0 %	48,7 Md€	12 %	Groupe
Encours d'investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie (base dépenses d'investissement)	21,0 Md€	5 %	36,9 Md€	9 %	Groupe
Encours non-affectés <sup>(3)</sup>	199,1 Md€	45 %	50,0 Md€	12 %	Groupe

(1) Les encours d'investissements correspondent aux placements des activités d'assurance nets des instruments dérivés passifs ainsi qu'à la trésorerie, tels que présentés dans le bilan consolidé IFRS du groupe CNP Assurances, auxquels sont ajoutées les plus-values latentes IFRS des immeubles de placement et des titres classés en held-to-maturity (HTM).

(2) Par rapport au reporting réglementaire publié fin 2021, la trésorerie a été ajoutée aux encours d'investissements conformément à la définition désormais retenue par le groupe CNP Assurances.

(3) Les encours non-affectés du reporting réglementaire correspondent à des investissements et/ou à des filiales pour lesquels CNP Assurances ne disposent pas de données publiées et suffisamment précises pour les affecter aux différentes catégories mentionnées dans le tableau, notamment a) les actions et obligations, détenues en direct ou via des fonds, d'entreprises tenues de publier des informations extra-financières mais dont la donnée n'a pas été publiée ou n'a pas été collectée par le fournisseur de données ISS ESG b) les fonds non transparents c) pour 2021, l'intégralité des investissements de CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione dont l'acquisition a été finalisée fin 2021 d) pour 2022, l'intégralité des investissements de Filassistance dont l'acquisition a été finalisée fin 2022.

Pour le groupe CNP Assurances :

- la part des encours d'investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie :
- est passée de 5 % à 8 % entre 2021 et 2022 sur la base du chiffre d'affaires correspondant à des activités économiques éligibles à la taxonomie ;
- est passée de 5 % à 9 % entre 2021 et 2022 sur la base des dépenses d'investissement correspondant à des activités économiques éligibles à la taxonomie.

- la part des encours d'investissements (hors obligations souveraines) dans des activités économiques éligibles à la taxonomie :
- est passée de 7 % à 13 % entre 2021 et 2022 sur la base du chiffre d'affaires correspondant à des activités économiques éligibles à la taxonomie ;
- est passée de 7 % à 15 % entre 2021 et 2022 sur la base des dépenses d'investissement correspondant à des activités économiques éligibles à la taxonomie.

Ces variations s'expliquent par l'intégration en 2022 des informations d'éligibilité publiées par les entreprises.

### 6.3.3 Indicateurs relatifs à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Conformément à l'article 8 du règlement taxonomie, complété par les règlements délégués (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021 et (UE) 2022/631 du 9 mars 2022, CNP Assurances publie ci-dessous les informations sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. En tant qu'entreprise financière, CNP Assurances n'exerce pas directement des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Par contre, CNP Assurances peut financer ou être exposée à ces activités à travers ses investissements dans les entreprises.

#### Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

CNP Assurances ne dispose pas à date des informations sur l'énergie nucléaire et le gaz fossile publiées par les entreprises en portefeuille. Néanmoins, son portefeuille d'investissements couvrant un grand nombre d'entreprises du secteur de l'énergie, il est très probable qu'une ou plusieurs d'entre elles soient impliquées dans ces activités économiques. CNP Assurances a donc choisi de répondre « oui » aux six questions suivantes.

##### Activités liées à l'énergie nucléaire

1. CNP Assurances finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible : oui
2. CNP Assurances finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles : oui
3. CNP Assurances finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté : oui

##### Activités liées au gaz fossile

4. CNP Assurances finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux : oui
5. CNP Assurances finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux : oui
6. CNP Assurances finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux : oui

#### Modèles 2, 3, 4 et 5 – Activités économiques éligibles ou alignées avec la taxonomie (montant et proportion des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile dans le numérateur et le dénominateur des indicateurs relatifs aux investissements)

CNP Assurances ne dispose pas à date des informations sur l'énergie nucléaire et le gaz fossile publiées par les entreprises en portefeuille et n'est donc pas en mesure de publier les informations demandées par les modèles 2, 3, 4 et 5 du règlement délégué (UE) 2022/631 du 9 mars 2022 sur les investissements dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile.

## Chapitre

# 7

## Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR) du groupe CNP Assurances, disponible sur le site Internet [www.cnp.fr](http://www.cnp.fr), propose une description détaillée de la gouvernance du Groupe. Ce détail est présenté au sein de la section B du document avec notamment B3 Gestion des risques et B5.1 Système de contrôle interne. De plus,

la section C du document propose une présentation du profil de risque avec, pour chacun des risques significatifs, une description du dispositif de gestion du risque associé.

En complément est décrit ci-dessous le détail de ces procédures concernant l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière.

### 7.1 L'évaluation des résultats techniques

L'établissement des provisions techniques est réalisé par la direction technique et de l'Innovation. Ses activités comprennent entre autres la valorisation des indicateurs techniques du Groupe dans différentes normes (MCEV®, françaises, IFRS et Solvabilité 2).

Dans le cadre de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés et de la communication financière du groupe CNP Assurances, la direction technique et de l'Innovation est plus particulièrement en charge :

- du calcul des taux de participation aux bénéfices pour l'ensemble des contrats individuels et des contrats de retraite en France ;
- de la détermination des provisions techniques en France ;
- de la coordination des filiales pour la détermination des provisions techniques ;
- de la vérification du respect de certains principes comptables applicables aux comptes consolidés (test d'adéquation des passifs et test d'actif pour les actifs incorporels d'assurance en particulier).

Des contrôles sont mis en œuvre afin de s'assurer :

- du respect des délais pour répondre aux exigences de communication du groupe CNP Assurances ;
- de la cohérence des informations produites ;
- de l'actualisation des données contractuelles et financières servant de base aux calculs des provisions ;
- de la conformité des travaux menés avec la réglementation en vigueur, les règles comptables et les principes définis par CNP Assurances.

Par ailleurs, la direction technique et de l'Innovation procède à des évaluations de rentabilité et de valeur du portefeuille, notamment dans le cadre de la justification des actifs incorporels, du calcul de la valeur du stock de contrats et des projets de développement. Parmi les postes du bilan et du compte de résultat technique, figurent en effet la valeur des portefeuilles de contrats des filiales acquises ainsi que leur amortissement. Afin de s'assurer que les résultats futurs permettent de justifier l'absence de dépréciation de ces actifs incorporels, il est procédé, annuellement, à une estimation de la valeur reposant sur une modélisation prospective.

## 7.2 La maîtrise de l'évolution des outils et des processus

L'application des nouvelles normes IFRS 9 et IFRS 17 présente des enjeux importants tant en termes d'intégration des nouvelles exigences normatives que de revue des processus de clôture.

La nouvelle norme IFRS 9 sur les instruments financiers est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour la plupart des entités, mais les groupes d'assurances ont la possibilité de reporter son application à l'année où la nouvelle norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance entrera en vigueur, fixée aujourd'hui à 2023. Le groupe CNP Assurances a choisi de bénéficier de cette possibilité de report pour l'établissement de ses comptes consolidés.

Cependant, IFRS 9, nécessaire au *reporting* comptable de La Banque Postale, est désormais déployée sur les principales entités du Groupe.

Le projet portant sur la mise en place de la norme IFRS 17 s'est nettement accéléré avec l'établissement :

- du bilan d'ouverture du Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- ainsi qu'une première version des comptes au 30 juin 2022.

Le processus de clôture des comptes a évolué afin de refléter le nouveau dispositif de production. Ces évolutions sont en cours d'intégration dans l'outil de pilotage des arrêtés comptables et réglementaires utilisé par CNP Assurances.

## 7.3 La tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers

Le contrôle de l'activité d'arrêté des comptes s'inscrit dans un dispositif comprenant :

- un **processus d'arrêté des comptes** documenté et une gouvernance mise en place autour de réunions de planification, de comités réguliers (chaque semaine en période d'arrêté) et de réunions de capitalisation ayant pour objectif d'organiser les travaux de clôture comptable, de suivre leur avancement, de définir les actions à mettre en œuvre en cas de difficulté ou dans le cadre de l'optimisation du processus ;
- des **contrôles de premier niveau** réalisés pour la direction de la comptabilité par les équipes en charge des opérations courantes et des opérations d'inventaire. Ces contrôles sont complétés par ceux effectués par les équipes en amont de la comptabilité dans le processus d'arrêté des comptes (direction technique et de l'innovation, direction des investissements).

Des contrôles complémentaires sont également effectués, au sein du département Inventaire, par l'équipe en charge du *reporting* social et par le département *Reporting* transverse multinorme ; ces contrôles comprennent notamment des revues analytiques (bilan et résultat), des évolutions entre deux périodes en croisant les différentes normes. L'analyse du résultat est réalisée au niveau des différents produits et un rapprochement est effectué entre les prévisions et les résultats observés.

Pour l'établissement des comptes consolidés, ce dispositif est complété par l'envoi d'instructions aux filiales avant chaque arrêté, un contrôle des liasses de consolidation reçues (contrôles par le service consolidation et le département *Reporting* transverse multinorme et contrôles automatisés dans l'outil de consolidation) et des échanges réguliers avec les équipes comptables et les auditeurs locaux ;

- les **contrôles de second niveau** qui sont assurés par la direction des risques groupe, principalement par le département risques opérationnels et contrôle permanent.

Cette direction organise deux fois par an une campagne d'auto-évaluation des contrôles de premier et second niveau. Ces contrôles sont auto-évalués au minimum annuellement par la direction de la comptabilité groupe. Chaque auto-évaluation nécessite d'apporter la preuve de l'exécution du contrôle ainsi que la documentation du résultat obtenu. Chaque auto-évaluation est revue par un valideur, généralement dans la ligne hiérarchique de l'auto-évaluateur. Les auto-évaluations font également l'objet d'une revue qualité indépendante réalisée par le service contrôle interne de la direction de la comptabilité groupe sur la base d'une rotation triennale et en application de critères qualitatifs de sélection. De plus, certaines d'entre elles sont revues par la direction des risques groupe dans le cadre du processus de certification.

Lorsque les résultats des contrôles sont insuffisants ou peuvent faire l'objet d'améliorations, des plans d'action sont établis.

En 2022, des travaux de renforcement du dispositif de contrôle interne existant se sont poursuivis.

En complément, dans la perspective de l'application de la norme IFRS 17 aux comptes 2023, CNP Assurances a entrepris de faire évoluer son dispositif de contrôles afin de s'adapter aux nouveaux processus de production des données comptables, en y intégrant de nouveaux contrôles nécessaires à la sécurisation de la production des comptes.

## 7.4 Le recensement des obligations de publication

Deux directions concourent à l'identification des informations à produire au marché en apportant chacune leurs compétences spécifiques : la direction financière groupe (qui regroupe la direction des relations investisseurs, la direction de la comptabilité groupe, la direction technique et de l'innovation

et la direction du pilotage et de la performance) et la direction juridique *corporate*. Les liens établis avec les correspondants de l'Autorité des marchés financiers contribuent à une amélioration continue de la communication financière.

## Chapitre

# 8

## Bilan rachat

---

### **Bilan des opérations réalisées en 2022 dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 22 avril 2022**

L'assemblée générale du 22 avril 2022 a renouvelé le programme de rachat mis en place depuis l'introduction en Bourse de la Société sauf en période d'offre publique.

#### **Achat et vente d'actions**

La Société n'a procédé à aucun mouvement sur les actions auto-détenues du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

#### **Annulation**

La Société n'a procédé à aucune annulation d'actions.

## Chapitre

# 9

## Actionnariat

### 9.1 Actionnariat

#### Au 31 décembre 2020

Nombre d'actions : 686 618 477

Nombre total de droits de vote théoriques (brut) : 812 092 698

Nombre total de droits de vote exerçables en assemblée générale (net) : 811 594 945

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote exerçable en assemblée générale <sup>(1)</sup>
La Banque Postale (directement et indirectement via SF2)	431 489 340	62,84 %	68,51 %
BPCE	110 590 585	16,11 %	13,63 %
Public, personnels de CNP Assurances et autres	144 538 552	21,05 %	17,87 %
<i>dont :</i>			
CNP Assurances (actions détenues en propre)	497 753	0,07 %	-
<b>TOTAL TITRES CNP ASSURANCES</b>	<b>686 618 477</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

(1) La différence entre le pourcentage en capital et en droits de vote résulte du nombre d'actions propres dépourvues de droit de vote et de l'attribution des droits de vote double.

À la connaissance de CNP Assurances, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

Des déclarations de franchissements de seuils effectuées par ces actionnaires ont été publiées par l'AMF en date des 9 janvier (AMF n° 220C0097), 11 mars (AMF n° 220C0920) et 29 décembre 2020 (AMF n° 220C5568) et du 6 janvier 2021 (AMF n° 221C0034).

Le 23 juin 2020, l'AMF a accordé une dérogation permettant à La Banque Postale de ne pas déposer d'offre publique (décision 220C2087).

Au 31 décembre 2020, il n'existe pas de pacte entre les actionnaires de CNP Assurances visé à l'article L. 233-11 du code de commerce.

#### Au 31 décembre 2021

Nombre d'actions : 686 618 477

Nombre total de droits de vote théoriques (brut) : 812 065 531

Nombre total de droits de vote exerçables en assemblée générale (net) : 811 691 457

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote exerçable en assemblée générale <sup>(1)</sup>
La Banque Postale	542 079 925	78,95 %	82,12 %
Public, personnels de CNP Assurances et autres	144 538 552	21,05 %	17,88 %
<i>dont :</i>			
CNP Assurances (actions détenues en propre)	374 074	0,05 %	-
<b>TOTAL TITRES CNP ASSURANCES</b>	<b>686 618 477</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

(1) La différence entre le pourcentage en capital et en droits de vote résulte du nombre d'actions propres dépourvues de droit de vote et de l'attribution des droits de vote double.

À la connaissance de CNP Assurances, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

Le 14 décembre 2021, l'AMF a publié la déclaration de La Banque Postale (LBP) informant le marché que par suite de la fusion-absorption par LBP, de la société SF2, elle détenait les 138 336 421 actions CNP Assurances précédemment détenues par SF2 (2021DD812254), opération au terme de laquelle les 20,15 % du capital et 32,38 % de droits de vote de SF2 ont été transférés à LBP et aboutissant à ce que LBP détienne directement 62,84 % du capital et 68,50 % de droits de vote.

Les 20 et 21 décembre 2021, l'AMF a publié la déclaration de cession par BPCE des 110 590 585 actions qu'elle détenait (2021DD813085) et la déclaration de LBP portant sur l'acquisition desdites actions (2021DD812892), opération au terme de laquelle les actions représentant 16,11 % du capital et 13,62 % de droits de vote de BPCE ont été transférés à LBP et aboutissant à ce que LBP détienne directement 78,95 % du capital et 82,12 % de droits de vote.

Au 31 décembre 2021, il n'existe pas de pacte entre les actionnaires de CNP Assurances visé à l'article L. 233-11 du code de commerce.

## Au 31 décembre 2022

Nombre d'actions : 686 618 477

Nombre total de droits de vote théoriques (brut) : 1 117 657 197

Nombre total de droits de vote exerçables en assemblée générale (net) : 1 117 283 123

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote exerçable en assemblée générale <sup>(1)</sup>
La Banque Postale	686 244 403	99,95 %	100 %
CNP Assurances (actions détenues en propre)	374 074	0,05 %	-
<b>TOTAL TITRES CNP ASSURANCES</b>	<b>686 618 477</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

(1) La différence entre le pourcentage en capital et en droits de vote résulte du nombre d'actions propres dépourvues de droit de vote et de l'attribution des droits de vote double.

À la connaissance de CNP Assurances, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

Le 16 mars 2022, La Banque Postale a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société CNP Assurances (222C0622).

L'offre publique d'achat simplifiée a été ouverte du 2 au 31 mai 2022 inclus (222C0962) et à la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, LBP détenait 97,67 % du capital et 98,49 % des droits de vote de cette société (222C1368).

Un processus de retrait obligatoire est intervenu le 20 juin 2022 (222C1398) aboutissant à la situation actionnariale décrite ci-dessus au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, il n'existe pas de pacte entre les actionnaires de CNP Assurances visé à l'article L. 233-11 du code de commerce.

## Informations sur les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales dans les conditions prévues par la loi. Les informations relatives à l'accès, à la participation et au vote à l'assemblée générale figurent à l'article 26 des statuts de CNP Assurances. Ces éléments sont rappelés dans l'avis de réunion et l'avis de convocation des actionnaires publiés au BALO par CNP Assurances avant toute assemblée générale. Depuis le 3 avril 2016, dans le cadre des dispositions de

l'article L. 225-123 du code de commerce instaurées par la loi Florange (loi n° 2014-384 du 29 mars 2014), un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins. Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

## Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations ci-dessous, en date du 31 décembre 2022, sont données dans le cadre et à l'effet de répondre aux dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce :

- la structure du capital de la Société est présentée dans le rapport de gestion, étant précisé qu'au 31 décembre 2022, La Banque Postale détient 99,95 % du capital et 100 % des droits de vote de CNP Assurances ;
- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote, en dehors des dispositions prévues par l'article 11.3 des statuts en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration de franchissement du seuil de 0,5 % en capital ou en droit de vote : sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital social, les actions excédant la fraction qui aurait du être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la déclaration de régularisation);
- les participations directes ou indirectes dans le capital dont la Société a connaissance en vertu des articles L. 233 7 (déclaration de franchissement de seuils) et L. 233 12 du code de commerce sont décrites dans le rapport de gestion ;
- il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- il n'existe pas de mécanismes de fonctionnement prévus dans le système d'actionariat du personnel de la Société quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier ;
- il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration comportent comme seules spécificités celles prévues dans les Statuts relatives aux administrateurs représentant les salariés dont la nomination ne relève ni du conseil d'administration ni de l'assemblée générale ;
- les pouvoirs du conseil d'administration concernant l'émission ou le rachat d'actions figurent au chapitre 9.2 du présent rapport ;
- la Société peut être amenée à conclure des accords contenant des clauses pouvant entraîner, sous certaines conditions, leur résiliation anticipée en cas de changement de contrôle de la Société, dont certains pourraient être, selon la Société, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Certains accords conclus par CNP Assurances comportent une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner leur échéance anticipée ou modification, notamment des accords de bancassurance avec certains partenaires ;
- il n'existe pas d'accord prévoyant le versement d'une indemnité aux salariés ou aux administrateurs s'ils démissionnent ou sont licenciés ou révoqués sans cause réelle et sérieuse ou si leurs fonctions prennent fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

## 9.2 Dividendes et politique de distribution

### 9.2.1 Affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 28 des statuts)

« Les produits nets de l'exercice constitués par l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux et des autres charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques, constituent les bénéfices nets.

1. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.
2. L'assemblée ordinaire, sur la proposition du conseil d'administration, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ou être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires généraux ou spéciaux. Ceux-ci peuvent recevoir toutes affectations décidées par l'assemblée, sur proposition du conseil

d'administration. Elle pourra également décider, sur proposition de celui-ci, une distribution de dividendes sur tout ou partie du bénéfice.

3. L'assemblée peut décider d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes une option entre le paiement en numéraire ou en actions.
4. Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'assemblée générale sont fixées par elle ou à défaut par le conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice ».

### 9.2.2 Historique de distribution des dividendes

CNP Assurances a, au titre des exercices 2019, 2020 et 2021 mis en distribution les dividendes suivants :

Mise en distribution	2019	2020	2021	2022
Résultat consolidé par action	1,99 €	1,91 €	2,20 €	2,75 €
Dividende par action	-	1,57 €	1,00 €	1,38 €
Nombre de titres émis	686 618 477	686 618 477	686 618 477	686 618 477

\* Sous réserve de la décision de l'assemblée générale du 30 mars 2023.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont prescrits au profit de l'État.

### 9.2.3 Politique de distribution des dividendes

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 20 février 2019, a approuvé la politique de dividende suivante :

« La politique de distribution des dividendes de CNP Assurances est définie par le conseil d'administration après analyse notamment des résultats, de la situation financière, de la solvabilité, du contexte économique et de tout autre facteur jugé pertinent. Lorsque le conseil d'administration propose le montant du dividende, il prend en considération la nécessaire prudence dans la gestion du capital, les besoins d'investissement pour développer l'activité du Groupe

et l'attractivité du dividende pour les actionnaires. La Société vise en priorité à maintenir un dividende par action stable ou croissant d'une année sur l'autre. CNP Assurances souhaite également maintenir un ratio de distribution - défini comme le rapport entre le montant du dividende par action et le montant du résultat par action - compris entre 40 % et 50 %.

Cette politique de dividende pourrait être modifiée dans le futur. La décision concernant le dividende est du ressort du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances».

## Chapitre

# 10

## Liste des principales succursales du groupe CNP Assurances

Entité	Succursale	Pays	Ville
CNP Assurances	CNP Assurances succursale Danemark	Danemark	Copenhague
CNP Assurances	CNP Assurances succursale Italie	Italie	Milan
CNP Assurances	CNP Assurances succursale Espagne	Espagne	Madrid
CNP Assurances	CNP Assurances succursale Nouvelle Calédonie	France	Nouméa
CNP Assurances	CNP Assurances succursale Polynésie	France	Papeete
CNP Caution	CNP Caution Italie	Italie	Milan
CNP Caution	CNP Caution Espagne	Espagne	Madrid
CNP Santander Insurance Life	Santander Insurance Life Ltd Italy branch	Italie	Turin
CNP Santander Insurance Europe	Santander Insurance Europe Ltd Italy branch	Italie	Turin
CNP Asfalistiki	CNP Asfalistiki Greece branch	Grèce	Athènes

## Chapitre

# 11

## Autres informations

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société CNP Assurances S.A.,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CNP Assurances S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Valorisation des actifs financiers non cotés

Note 4.3.1 de l'annexe aux comptes annuels

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Afin d'honorer les engagements contractés à l'égard des assurés, votre société investit les primes perçues dans différents types de placements. Au 31 décembre 2022, le montant de ces placements s'élève à 285,8 milliards d'euros, ce qui représente 80 % de l'actif du bilan.</p> <p>Les placements financiers non cotés, comptabilisés dans les comptes annuels au 31 décembre 2022 pour un montant de 39 milliards d'euros, correspondent aux actifs financiers pour lesquels l'obtention d'une cotation en temps réel est matériellement impossible.</p> <p>Les modalités d'évaluation de ces placements sont décrites dans la note « 4.3.1 Opérations de placement/évaluation » de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Nous avons considéré la valorisation des actifs non cotés comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère significatif de ces actifs dont l'évaluation se base sur des méthodes actuarielles qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement.</p>	<p>Nous avons réalisé les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Apprécier le dispositif de contrôle associé au processus de valorisation, notamment par la vérification de l'existence et de l'efficacité opérationnelle des contrôles réalisés par la direction ;</li><li>• Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des chiffres utilisés ;</li><li>• Sur la base d'un échantillon aléatoire des actifs non cotés, comparer la valorisation retenue par la société avec les dernières valorisations disponibles provenant d'experts et de gestionnaires de fonds ;</li><li>• Fait appel à nos experts internes en risques et modèles de manière à réaliser un calcul indépendant et des analyses de sensibilité pour apprécier les jugements exercés par la direction.</li></ul>

## Evaluation des provisions pour risques croissants (PRC) : emprunteur/dépendance

Note 4.6 de l'annexe aux comptes annuels

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Une provision pour risques croissants est constituée pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances. Cette provision est constituée de manière prospective, par différence de la valeur actuelle des engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré aux taux techniques réglementaires, et intègre des lois d'expérience biométriques (incidence et/ou maintien décès et arrêt de travail) et comportementales (rachat), construites à partir des données historiques des portefeuilles. La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir pour le calcul de cette provision.</p> <p>Au 31 décembre 2022, les provisions pour risques croissants s'élèvent à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 223 millions d'euros pour les contrats emprunteurs ;</li><li>• 378 millions d'euros pour les contrats dépendance en viager</li></ul> <p>comme il est indiqué dans la note 4.6 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions pour risques croissants dépendance en viager et emprunteur comportait un risque important d'anomalies significatives dans les comptes annuels en raison de leur sensibilité aux hypothèses suivantes retenues par la direction :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le taux d'actualisation sur le risque de dépendance ;</li><li>• Les tables d'expérience élaborées en fonction de l'observation et des analyses ; établies sur la base des données en portefeuille ;</li><li>• Les comportements de rachat des assurés.</li></ul>	<p>Nous avons étudié les modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision pour risques croissants.</p> <p>Nos travaux ont consisté également avec l'aide de nos experts internes en risques et modèles à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la société avec les principes comptables applicables ;</li><li>• Examiner la conception mathématique du modèle actuariel pour vérifier qu'il ne contient pas d'anomalie significative pouvant fausser le montant de la provision calculée notamment via la réexécution de calculs ;</li><li>• Apprécier le caractère approprié des hypothèses clés retenues par la société pour la détermination de la provision dont :<ul style="list-style-type: none"><li>- La détermination des classes homogènes de risques (maille à laquelle la mutualisation entre les provisions pour risques croissants positives et négatives calculées tête par tête est possible) en lien avec la segmentation retenue pour la tarification ;</li><li>- Les principes et méthodologies de détermination du taux d'actualisation ;</li><li>- Les principes et méthodologies de détermination des lois de rachats et des tests de sensibilités associés ;</li><li>- Les principes et méthodologies de détermination des tables d'expérience ;</li><li>- Les principes de détermination des coefficients de provision pour risques croissants et leur correcte application pour le calcul tête par tête.</li></ul></li><li>• Réaliser des analyses de sensibilité pour apprécier les jugements exercés par la direction ;</li><li>• Comparer les données utilisées dans les calculs avec les statistiques de coûts passés.</li></ul>

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations prudentielles relatives à la solvabilité extraites du rapport prévu par l'article L. 355-5 du code des assurances.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux

mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans la périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CNP Assurances S.A. par votre assemblée générale du 22 avril 2022 pour le cabinet KPMG S.A. et du 18 mai 1998 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG S.A. était dans la première année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la vingt-cinquième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes et de l'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

### Les commissaires aux comptes

Paris la Défense, le 14 mars 2023

KPMG S.A.

Anthony Baillet

Associé

Pierre Planchon

Associé

Courbevoie, le 14 mars 2023

MAZARS

Jean-Claude Pauly

Associé

## Chapitre

# 12

## Annexes

### Glossaire

Ce glossaire inclut les définitions des indicateurs alternatifs de performance (IAP) que CNP Assurances estime être utiles pour mesurer et analyser la performance du groupe CNP Assurances. Le périmètre des IAP est inchangé par rapport aux périodes précédentes. Tous les IAP sont marqués d'un astérisque (\*). Ces IAP doivent être considérés comme des compléments, et non comme des substituts, au bilan et au compte de résultat déterminés conformément aux normes IFRS.

Comme toutes les entreprises ne les définissent pas de la même manière, ces indicateurs peuvent ne pas être comparables à des indicateurs de même appellation utilisés par d'autres entreprises. Les indicateurs prudentiels établis selon la directive Solvabilité 2 ne sont pas considérés comme des IAP.

### Actif net comptable IFRS \*

Se calcule en soustrayant aux capitaux propres du Groupe les dettes subordonnées classées en capitaux propres. Cet indicateur est net d'intérêts minoritaires. Il permet de mesurer la valeur pour les actionnaires des capitaux propres comptables part du Groupe, sans intégrer la part des détenteurs de dettes subordonnées.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres du Groupe (1)	17 120	21 134
Dettes subordonnées classées en capitaux propres (2)	1 881	1 881
<b>ACTIF NET COMPTABLE IFRS = (1) – (2)</b>	<b>15 239</b>	<b>19 253</b>

### Annual premium equivalent (APE)

Correspond à un dixième de la somme des primes uniques et des versements libres, auquel s'ajoute la valeur actualisée des montants de primes périodiques des contrats souscrits sur la période. Cet indicateur est net d'intérêts minoritaires et net de réassurance. Il permet de mesurer l'activité commerciale sur la période.

### Chiffre d'affaires \*

Se calcule en additionnant les primes acquises et les chargements sur primes des contrats IAS 39. Cet indicateur est brut d'intérêts minoritaires et brut de réassurance. Il permet de mesurer l'activité commerciale sur la période.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Primes acquises (1)	36 002	31 652
Chargements sur primes des contrats IAS 39 (2)	5	15
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES = (1) + (2)</b>	<b>36 007</b>	<b>31 668</b>

### Coefficient d'exploitation \*

Se calcule en divisant les frais de gestion par le produit net d'assurance (PNA). Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité opérationnelle en termes de frais de gestion.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Frais de gestion (1)	1 027	872
Produit net d'assurance (PNA) (2)	3 799	3 127
<b>COEFFICIENT D'EXPLOITATION = (1)/(2)</b>	<b>27,0 %</b>	<b>27,9 %</b>

### Collecte nette

Se calcule, à partir de données de gestion, selon les principes applicables aux comptes consolidés en France, c'est-à-dire avant retraitements liés à la comptabilité de dépôt appliquée aux contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, en soustrayant aux primes encaissées les prestations payées (capitales décès, arrivées à échéance, rachats partiels, rachats totaux, rentes) hors variation de provision pour sinistres à payer (PSAP). Cet indicateur est brut d'intérêts minoritaires et brut de réassurance. Il permet de mesurer l'impact sur les encours des primes encaissées et des prestations payées aux assurés et aux bénéficiaires.

### EIOPA

European Insurance and Occupational Pension Authority.

### Éléments non récurrents

Permet d'isoler les éléments non récurrents impactant le résultat net part du Groupe. Cet indicateur est net d'intérêts minoritaires et d'impôts sur les résultats.

## Encours \*

Se calcule en soustrayant aux passifs relatifs aux contrats la participation aux bénéfices différée. L'évolution des encours résulte à la fois de la collecte nette et de la revalorisation des droits des assurés (participation aux bénéfices et variation de valeur des unités de compte). Cet indicateur est brut d'intérêts minoritaires. Les encours peuvent se calculer bruts ou nets de réassurance, et mesurent le montant des engagements techniques envers les assurés.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Passifs relatifs aux contrats (1)	380 914	411 541
Participation aux bénéfices différée passive (2)	1 664	31 600
Participation aux bénéfices différée active (3)	9 736	0
Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers (4)	20 394	21 045
<b>ENCOURS BRUTS DE RÉASSURANCE = (1) – (2) + (3)</b>	<b>388 986</b>	<b>379 941</b>
<b>ENCOURS NETS DE RÉASSURANCE = (1) – (2) + (3) – (4)</b>	<b>368 592</b>	<b>358 896</b>

## Évolution à change constant

Dans le comparatif à change constant, le taux de change de la période précédente est appliqué à la période actuelle. Cet indicateur permet de mesurer l'évolution des principaux indicateurs hors effet de change.

## Évolution à périmètre constant

Dans le comparatif à périmètre constant, la contribution des activités cédées ou arrêtées est sortie du périmètre de la période précédente, et la contribution des activités nouvelles est sortie du périmètre de la période actuelle. Cet indicateur permet de mesurer l'évolution des principaux indicateurs sur un périmètre d'activité comparable.

## Fonds propres éligibles à la couverture du MCR

Correspondent à la somme des fonds propres *Tier 1* et *Tier 2* éligibles à la couverture du MCR : dans ce cadre, les fonds propres *Tier 1 restricted* sont limités à 20 % des fonds propres *Tier 1* totaux, et les fonds propres *Tier 2* sont limités à 20 % du MCR. Les fonds propres *Tier 3* ne sont pas autorisés en couverture du MCR.

## Fonds propres éligibles à la couverture du SCR

Correspondent à la somme des fonds propres *Tier 1*, *Tier 2* et *Tier 3* éligibles à la couverture du SCR : dans ce cadre, les fonds propres *Tier 1 restricted* sont limités à 20 % des fonds propres *Tier 1* totaux, les fonds propres *Tier 2* et *Tier 3* sont limités à 50 % du SCR, et les fonds propres *Tier 3* sont limités à 15 % du SCR.

## Fonds propres *Tier 1 restricted*

Correspondent aux dettes subordonnées classées en *Tier 1*, y compris *grandfathering* des dettes subordonnées perpétuelles émises avant l'entrée en vigueur de Solvabilité 2.

## Fonds propres *Tier 1 unrestricted*

Correspondent aux fonds propres classés en *Tier 1* hors dettes subordonnées. Se calculent en additionnant le capital social, les primes d'émission, de fusion et d'apport, et la réserve de réconciliation minorée des fonds propres non fongibles.

## Fonds propres *Tier 2*

Correspondent aux dettes subordonnées classées en *Tier 2*, y compris *grandfathering* des dettes subordonnées datées émises avant l'entrée en vigueur de Solvabilité 2.

## Fonds propres *Tier 3*

Correspondent aux dettes subordonnées classées en *Tier 3*, ainsi qu'aux éventuels impôts différés actifs nets classés en *Tier 3*.

## Frais de gestion \*

Frais d'administration et de gestion des contrats d'assurance hors commissions versées aux distributeurs. Cet indicateur est brut d'intérêts minoritaires.

### Minimum Capital Requirement (MCR)

Minimum de fonds propres de base éligibles d'un assureur, défini par la directive Solvabilité 2 comme un niveau de risque inacceptable pour la protection des assurés et des bénéficiaires. Lorsque le montant des fonds propres de base éligibles devient inférieur au MCR, l'agrément de l'assureur lui est retiré s'il n'est pas capable de ramener rapidement ce montant au niveau du MCR.

### Mises en équivalence nettes

Quote-part du résultat de l'exercice des entités mises en équivalence, nette de l'effet participation aux bénéfices différée associé pour la part des titres en représentation des engagements assurés.

### Operating free cash flow (OFCF)

Mesure la génération de *free surplus*, qui peut être utilisé pour payer les dividendes et développer l'activité via la commercialisation d'affaires nouvelles ou par le biais d'opérations de croissance externe. Cet indicateur est net d'intérêts minoritaires. L'*operating free cash flow* peut se calculer brut ou net des émissions et remboursements de dettes subordonnées. Suite à l'abandon de la norme MCEV, l'OFCF est calculé en norme S2.

### Part en unités de compte (UC) du chiffre d'affaires du segment épargne/retraite \*

Se calcule en divisant le chiffre d'affaires en unités de compte (UC) par le chiffre d'affaires total du segment épargne/retraite. Cet indicateur permet de mesurer la part du chiffre d'affaires en unités de compte pour lesquelles le capital et le rendement ne sont généralement pas garantis.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires en UC du segment épargne/retraite (1)	14 558	12 984
Chiffre d'affaires total du segment épargne/retraite (2)	29 329	25 333
<b>PART EN UC DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SEGMENT ÉPARGNE/RETRAITE = (1)/(2)</b>	<b>49,6 %</b>	<b>51,3 %</b>

### Part en unités de compte (UC) des provisions mathématiques du segment épargne/retraite \*

Se calcule en divisant les provisions mathématiques (PM) en unités de compte (UC) par les provisions mathématiques totales du segment épargne/retraite. Cet indicateur permet de mesurer la part des provisions mathématiques en unités de compte pour lesquelles le capital et le rendement ne sont généralement pas garantis.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
PM en UC du segment épargne/retraite (1)	86 740	84 535
PM totales du segment épargne/retraite (2)	319 012	317 878
<b>PART EN UC DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DU SEGMENT ÉPARGNE/RETRAITE = (1)/(2)</b>	<b>27,2 %</b>	<b>26,6 %</b>

### Plus-values nettes & effet *fair value*

Permet de mesurer l'impact sur le résultat net part du Groupe des effets de marché (plus ou moins-values réalisées ou latentes nettes de dépréciations des placements), ainsi que des dépréciations et mouvements exceptionnels d'actifs incorporels. Cet indicateur est net de participation aux bénéfices, d'intérêts minoritaires et d'impôts sur les résultats.

## Produit net d'assurance (PNA) \*

Se calcule en soustrayant les commissions versées aux distributeurs à la somme des chargements prélevés sur les contrats d'assurance, des résultats techniques et du solde de réassurance. Cet indicateur est brut d'intérêts minoritaires et net de réassurance. Il permet de mesurer la marge générée par les contrats d'assurance avant frais de gestion.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>PRODUIT NET D'ASSURANCE (PNA) (1)</b>	<b>3 799</b>	<b>3 127</b>
Revenus du compte propre (2)	797	840
Frais de gestion (3)	1 027	872
Résultat brut d'exploitation (RBE) = (1) + (2) - (3)	3 570	3 095

## Provision mathématique (PM)

Provision correspondant à la valeur de rachat pour les contrats d'épargne et à la valeur actualisée des engagements de l'assureur pour les contrats de retraite.

## Provision pour participation aux excédents (PPE)

Provision permettant de différer l'attribution aux assurés d'une partie de la participation aux bénéfices techniques et financiers.

## Provision pour sinistres à payer (PSAP)

Provision correspondant à l'évaluation des prestations restant à payer aux assurés et bénéficiaires (capitales décès, arrivées à échéance, rachats partiels, rachats totaux, rentes, sinistres) au titre des sinistres déjà survenus à la date d'évaluation.

## Ratio combiné du segment prévoyance/protection \*

Se calcule pour le segment prévoyance/protection en soustrayant à 100 % le quotient du résultat brut d'exploitation (RBE) par le chiffre d'affaires net de réassurance. Cet indicateur permet de mesurer la rentabilité technique des activités de prévoyance/protection.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
RBE du segment prévoyance/protection (1)	1 388	1 162
Chiffre d'affaires net de réassurance du segment prévoyance/protection (2)	6 429	6 063
<b>RATIO COMBINÉ DU SEGMENT PRÉVOYANCE/PROTECTION = 100 % - (1)/(2)</b>	<b>78,4 %</b>	<b>80,8 %</b>

## Ratio de couverture des dividendes

Se calcule en divisant l'*operating free cash flow* (OFCF) net des émissions et remboursements de dettes subordonnées par les dividendes. Cet indicateur permet de mesurer la capacité à payer les dividendes aux actionnaires. Il n'est calculé que pour les résultats annuels.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<i>Operating free cash flow</i> net (OFCF) (1) <sup>(1)</sup>	2 212	1 811
Dividendes (2)	947	687
<b>RATIO DE COUVERTURE DU DIVIDENDE = (1)/(2)</b>	<b>2,3x</b>	<b>2,6x</b>

(1) Suite à l'abandon de la norme MCEV, l'OFCF est désormais calculé en norme S2

### Ratio de couverture des intérêts \*

Se calcule en divisant le résultat brut d'exploitation (RBE) par l'ensemble des intérêts payés au titre des dettes subordonnées classées en dettes ou en capitaux propres. Cet indicateur permet de mesurer la capacité à payer les intérêts aux détenteurs de dettes subordonnées.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat brut d'exploitation (RBE) (1)	3 570	3 095
Charge des dettes subordonnées classées en dettes (2)	193	227
Charge des dettes subordonnées classées en capitaux propres (3)	66	59
<b>RATIO DE COUVERTURE DES INTÉRÊTS = (1)/[(2) + (3)]</b>	<b>13,7x</b>	<b>10,8x</b>

### Ratio d'endettement \*

Se calcule en divisant les dettes subordonnées classées en dettes ou en capitaux propres par la somme des dettes subordonnées classées en dettes et des capitaux propres totaux. Cet indicateur permet de mesurer la proportion de dettes subordonnées classées en dettes ou en capitaux propres dans la structure de financement.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes subordonnées classées en capitaux propres (1)	1 881	1 881
Dettes subordonnées classées en dettes (2)	6 508	6 943
Capitaux propres totaux (3)	20 762	24 763
<b>RATIO D'ENDETTEMENT = [(1) + (2)]/[(2) + (3)]</b>	<b>30,8 %</b>	<b>27,8 %</b>

### Ratio de levier \*

Se calcule en divisant la somme des capitaux propres totaux et des dettes subordonnées classées en dettes par les placements des activités d'assurance minorés des instruments dérivés passifs. Cet indicateur permet de mesurer la solvabilité non pondérée par les risques : plus le ratio de levier est élevé, plus l'assureur est en mesure d'absorber des pertes potentielles.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres totaux (1)	20 762	24 763
Dettes subordonnées classées en dettes (2)	6 508	6 943
Dettes subordonnées classées en capitaux propres (3)	1 881	1 881
Placements des activités d'assurance (4)	398 669	443 440
Instruments dérivés passifs (5)	1 589	1 705
<b>RATIO DE LEVIER = [(1) + (2)]/[(4) - (5)]</b>	<b>6,87 %</b>	<b>7,18 %</b>
• dont capitaux propres = [(1) - (3)]/[(4) - (5)]	<b>4,75 %</b>	<b>5,18 %</b>
• dont dettes subordonnées = [(2) + (3)]/[(4) - (5)]	<b>2,11 %</b>	<b>2,00 %</b>

### Ratio de pay-out ou taux de distribution du résultat \*

Se calcule en divisant le dividende par action par le résultat par action. Cet indicateur permet de mesurer la part du résultat net part du Groupe, minoré de la charge nette des dettes subordonnées classées en capitaux propres, distribuée aux actionnaires sous forme de dividendes. Il n'est calculé que pour les résultats annuels. NB : le dividende 2020 comprend une composante exceptionnelle de 0,80 € et un dividende régulier de 0,77 €.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dividende par action (1)	1,38 €	1,00 €
Résultat par action (2)	2,75 €	2,20 €
<b>RATIO DE PAY-OUT = (1)/(2)</b>	<b>50 %</b>	<b>45 %</b>

## Résultat brut d'exploitation (RBE) \*

Se calcule en retraitant du résultat courant part du Groupe (RCPG) les charges de financement, les intérêts minoritaires et mises en équivalence nettes. Cet indicateur est brut d'intérêts minoritaires et d'impôts sur les résultats. Il permet de mesurer la marge après frais de gestion.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat courant part du Groupe (RCPG) (1)	2 746	2 432
Charges de financement (2)	- 193	- 227
Intérêts minoritaires et mises en équivalence nettes (3)	- 631	- 436
<b>RBE = (1) – (2) – (3)</b>	<b>3 570</b>	<b>3 095</b>

## Résultat courant part du Groupe (RCPG) \*

Se calcule en retraitant du résultat net part du Groupe (RNPG) les éléments suivants : les impôts sur les résultats, les plus-values nettes & effet *fair value*, les éléments non récurrents. Cet indicateur est net d'intérêts minoritaires et brut d'impôts sur les résultats. Cet indicateur a été créé afin de mesurer la marge après intérêts minoritaires et mises en équivalence nettes et après charges de financement.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net part du Groupe (RNPG) (1)	1 939	1 552
Impôts sur les résultats (2)	- 647	- 622
Plus-values nettes & effet <i>fair value</i> (3)	154	- 33
Éléments non récurrents (4)	- 314	- 225
<b>RCPG = (1) – (2) – (3) – (4)</b>	<b>2 746</b>	<b>2 432</b>

## Résultat par action

Se calcule selon les normes IFRS en divisant le résultat net part du Groupe (RNPG), minoré de la charge nette des dettes subordonnées classées en capitaux propres, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net part du Groupe (RNPG) (1)	1 939	1 552
Charge nette des dettes subordonnées classées en capitaux propres (2)	49	42
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (3)	686,2 M	686,2 M
<b>RÉSULTAT PAR ACTION = [(1) – (2)]/(3)</b>	<b>2,75 €</b>	<b>2,20 €</b>

## Return on equity (ROE) \*

Se calcule en divisant le résultat net part du Groupe (RNPG) annualisé par l'actif net comptable IFRS moyen sur la période. Cet indicateur permet de mesurer la rentabilité des capitaux propres apportés par les actionnaires.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net part du Groupe (RNPG) annualisé (1)	1 939	1 552
Actif net comptable IFRS moyen (2)	17 246	19 026
<b>RETURN ON EQUITY (ROE) = (1)/(2)</b>	<b>11,2 %</b>	<b>8,2 %</b>

### Revenus du compte propre \*

Correspondent principalement aux revenus générés par les investissements adossant les capitaux propres et les dettes subordonnées, nets d'amortissement des valeurs de portefeuille et des accords de distribution. Cet indicateur est brut d'intérêts minoritaires. Il permet de mesurer la marge générée par les investissements adossant les capitaux propres et les dettes subordonnées, avant frais de gestion.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Revenus nets générés par les investissements adossant les capitaux propres et les dettes subordonnées (1)	1 019	983
Amortissement des valeurs de portefeuille et des accords de distribution (2)	222	143
<b>REVENUS DU COMPTE PROPRE = (1) – (2)</b>	<b>797</b>	<b>840</b>

### Revenus totaux \*

Se calcule en additionnant le produit net d'assurance (PNA) et les revenus du compte propre. Cet indicateur est brut d'intérêts minoritaires et net de réassurance. Il permet de mesurer la marge avant frais de gestion.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produit net d'assurance (PNA) (1)	3 799	3 127
Revenus du compte propre (2)	797	840
<b>REVENUS TOTAUX = (1) + (2)</b>	<b>4 597</b>	<b>3 967</b>

### Solvency Capital Requirement (SCR)

Niveau de fonds propres éligibles permettant à un assureur d'absorber des pertes significatives, et donnant une assurance raisonnable que les engagements envers les assurés et les bénéficiaires seront honorés lorsqu'ils seront dus. Le SCR est défini par la directive Solvabilité 2 comme la valeur à risque (*value-at-risk*) des fonds propres de base de l'assureur, avec un niveau de confiance de 99,5 % à horizon un an. CNP Assurances a opté pour un mode de calcul de son SCR selon la formule standard sans mesures transitoires, sauf *grandfathering* des dettes subordonnées émises avant l'entrée en vigueur de Solvabilité 2.

### Taux de couverture du MCR

Se calcule en divisant les fonds propres éligibles à la couverture du MCR par le MCR. Cet indicateur permet de mesurer la solvabilité pondérée par les risques : plus le taux de couverture du MCR est élevé, plus l'assureur est en mesure d'absorber des pertes potentielles.

### Taux de couverture du SCR

Se calcule en divisant les fonds propres éligibles à la couverture du SCR par le SCR. Cet indicateur permet de mesurer la solvabilité pondérée par les risques : plus le taux de couverture du SCR est élevé, plus l'assureur est en mesure d'absorber des pertes potentielles.

### Taux de rachat

Se calcule, à partir de données de gestion, selon les principes applicables aux comptes consolidés en France, c'est-à-dire avant retraitements liés à la comptabilité de dépôt appliquée aux contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, en divisant les rachats payés (rachats partiels, rachats totaux) par les provisions mathématiques (PM) de début de période. Cet indicateur permet de mesurer l'impact sur les encours des rachats payés aux assurés.

### Taux de sortie

Se calcule, à partir de données de gestion, selon les principes applicables aux comptes consolidés en France, c'est-à-dire avant retraitements liés à la comptabilité de dépôt appliquée aux contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, en divisant les prestations payées (capitaux décès, arrivées à échéance, rachats partiels, rachats totaux, rentes) par les provisions mathématiques (PM) de début de période. Cet indicateur permet de mesurer l'impact sur les encours des prestations payées aux assurés et aux bénéficiaires.

Conception et réalisation : **côté corp.**

Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74

Crédits photos : couverture : Getty/FG Trade - page 3 : Getty/FreshSplash.

**Assurons  
un monde  
plus ouvert**

